

Les Diasporas

par Gilbert Auger

La question des " Migrations " fait partie intégrante de la vie internationale et de la mondialisation. Le Bureau du MIAMSI en a recherché, au cours de sa XIIème Assemblée Générale (Malte : 24 au 29 octobre 2008), la perspective la plus constructive : " **une chance pour construire des ponts ?** "

Le très intéressant < Atlas des migrations > (Coédition La Vie-Le Monde : Hors Série 2008-2009) introduit **les diasporas et les peuples transnationaux** dans le phénomène général des migrations et constitue un document de références montrant l'actualité des questions que nous pose cette réalité.

J'ai proposé de centrer une réflexion sur les diasporas, dans un contexte de conflits où elles sont impliquées, en prenant pour thèmes :

1 - La spécificité de la question diasporique et ses incidences sur le développement humain durable

2 - Les enseignements que l'ACI pourrait en tirer

parce que j'ai rencontré, à maintes occasions, des membres de ces diasporas dans l'exercice de mes responsabilités associatives. Que ce soit, il y a fort longtemps, quelques juifs de la diaspora dans une banlieue populaire de Moscou dès l'ouverture des frontières de l'URSS, où Theresa EE, membre de la diaspora chinoise de Kuala-Lumpur, dans le travail au Bureau du MIAMSI, ou des jeunes ouvrières chinoises de la JOC dans un échange à Port-Louis (Ile Maurice), ou des membres des diasporas latino-américaines en France avec lesquels le CCFD était en relation, ou les Roms à l'occasion de leur rassemblement mondial de Budapest, en commémoration du génocide nazi, trop occulté par la Shoah, dont ils ont été victimes, au cours duquel mon intervention s'est faite dans un climat des tensions violentes entre les partisans de l'assimilation et les partisans de la sauvegarde de l'identité spécifique de la diaspora, ou encore, plus récemment, les membres de la diaspora de la République démocratique du Congo pendant le temps de préparation des élections générales organisées pour la première fois démocratiquement .

1 - La spécificité de la question diasporique et ses incidences sur le développement humain durable

1-1 Evolution du concept de " Diaspora "

1-1-1 Il apparaît dans la Bible des "Septante" comme une volonté divine de **dispersion** du peuple élu caractérisée par l'Exode des juifs de la Terre Sainte vers Babylone. Dans l'acception la plus récente, ce concept n'est plus strictement religieux. On ne parle plus de **Diaspora** mais **des diasporas**. Celles-ci concernent **soit toute dispersion** d'une communauté ethnique ou d'un peuple à travers le monde **soit toutes les communautés d'un peuple** émigrées hors de leur pays d'origine qui ont subi les effets de cette dispersion. On peut aussi parler, sous certaines conditions, d'exode ou d'exil. Mais *a contrario* tout retour au pays d'origine, bien que constituant un phénomène migratoire, ne peut être assimilé au concept de diaspora : il en est ainsi du sionisme au sens d'un retour en Israël.

1-1-2 Bibliographie

- séminaire de lecture mai 2004 : *les diasporas* (compte rendu par Francesco Ragazzi / Cultures et Conflits /mail : edaction@conflits.org)
- Stéphane Dufois : *Les Diasporas* " Que sais-je " PUF
- Stéphane Dufois : *De " Diaspora " à " diasporas "*. *La dynamique d'un nom propre*. Intervention à l'Université de Paris I / 6 mars 2004 <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Sem/Dufoix-paris1.pdf>
- l'Atlas des migrations ouv.cité
- Jean-Christophe Attias et Esther Benbassa : *Judaïsme* éd. Le nouvel Observateur 2007

1-2 L'importance du phénomène diasporique

1-2-1 - L'aspect numérique : On estime à **10 % de l'humanité** le nombre de personnes en situation de diaspora soit 600 millions, alors qu'il existerait 200 millions de migrants (Commission globale sur les migrations internationales de l' ONU : rapport 2005). Les " diasporiques ", citoyens ou non des pays d'accueil, seraient donc 3 fois plus nombreux que les migrants.

1-2-2 - La diversité : les plus connues sont réparties dans de nombreux pays : juive, irlandaise, italienne, arménienne, africaine, chinoise, palestinienne, libanaise, arabe, coréenne, russe, cambodgienne, vietnamienne, québécoise voire berbère, bretonne, corse, sans oublier celles des populations migrantes : Roms, Tziganes

Leurs histoires et ce qui les caractérise montrent que le fait diasporique est multiforme :

- La diaspora chinoise a pour dominante le réseau commercial et financier qu'elle a créé principalement dans l'Asie du Sud-Est. Les données sont mal connues. Je trouve dans divers articles quelques informations parfois contradictoires

Le mythe de l'Eldorado. De tout temps les jonques de l'Empire ont sillonné les eaux de la mer de Chine, convoyant épices, riz, thé, bois précieux. Au fil du temps, leur présence s'est renforcé, de 8 millions au début du XXème siècle, ils passent à 20 millions à la fin. Leur situation varie selon les pays. Certains groupes cultivent jalousement leur identité, d'autres se mêlent aux populations locales et développent des cultures métissées originales.

Bibliographie : L'Atlas des Migrations 2008-2009

- **La diaspora juive** a, elle aussi, été confinée dans des activités de second rang dans les pays d'accueil : le maniement de l'argent réprouvé dans les pays de l'islam, les métiers artisanaux etc. Mais cette spécialisation, qui étrangement ne donnait à ses membres aucun titre de citoyenneté, en faisait, non

seulement, des auxiliaires appréciés mais pour certains des notables influents. Encore aujourd'hui les réseaux financiers internationaux s'appuient sur cette tradition de la condition juive.

1-2-3 - La transnationalité : le peuple kurde, sans Etat propre, maintient son identité malgré sa grande diversité culturelle

1-3 Les causes de la dispersion

Le géographe R. Brunet (1992) cite 3 types de causes de dissémination :

- une dispersion contrainte, en l'absence de pays propre (diaspora palestinienne, les kurdes, déportation des arméniens au XVIIème siècle puis le génocide de 1915)
- une difficulté plus ou moins momentanée (diaspora portugaise, irlandaise)
- un choix d'activités et de modes de vie

L'aspect politique du rôle des diasporas dans les relations entre Etats, entre pays d'origine et pays d'accueil est à prendre en compte

1-4 Une exploration du concept diasporique

(Je m'inspire de la trame de l'exposé de Michel Bruneau, géographe, CNRS Bordeaux, paru sur le site Wikipédia pour y inscrire mes réflexions tirées de mes expériences personnelles)

1-4-1 - la définition d'une diaspora : 3 caractéristiques essentielles

- la conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale
- l'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (vie associative)
- l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires, avec le territoire ou le pays d'origine (l'intégration d'un groupe diasporé ne signifie pas l'assimilation dans le pays d'accueil)

1-4-2 - la dispersion dans le pays d'accueil

- la dispersion est transnationale et constituée de multiples communautés sans hiérarchies strictes
- le lien communautaire est essentiel pour la pérennité de la diaspora
- ces liens sont de différentes natures (familiale, quartier, édifices religieux, sièges d'associations)
- ces liens se développent à travers de nombreux réseaux (filières et cultures régionales)

1-4-3 - la mémoire et le territoire d'origine

- références très fortes pour les diasporas issues de vastes zones eurasiatiques, naguère lieu de prédilection des empires multiethniques
- relations conflictuelles entre diasporas et Etat-Nation en cas de génocides (en Turquie, génocide arménien)
- effets bénéfiques sur le repeuplement des pays d'origine (Grèce, Arménie, Israël, Québec)

1-4-4 - la mondialisation et la structuration des diasporas

- la mondialisation date du 19ème siècle et se déploie de plus en plus vers les pays développés à fort pouvoir d'attraction (Amérique du Nord et du Sud, Australie);
- le progrès des transports et des moyens de communications actuels facilite les échanges et la circulation des personnes entre pays d'accueil et pays d'origine;
- dans l'Etat-nation postmoderne, les diasporas sont moins assimilées qu'intégrées et conservent une certaine autonomie ;
- la sédentarisation des migrations " de la pauvreté " fait émerger, à la seconde génération, de vraies diasporas ayant des moyens d'auto-développement et des capacités de soutiens financiers avec les collectivités d'origine dont elles sont issues;
- 3 pôles de convergence distinguent les diasporas.

1/- **économique** : entreprises, flux financiers - 2 /- **religieux et linguistique** - 3 /- **politique**

1-4-5 - différence de natures juridiques

- les diasporas ne sont pas un concept juridique mais plutôt culturel et religieux
- les minorités font l'objet d'un droit international

1-4-6 - bibliographie

- Daniel Boyarín, *Pouvoirs de Diaspora : Essai sur la pertinence juive*, Cerf, 2007
- Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau, *Atlas des diasporas*, Odile Jacob, 1991
- Joseph Yacoub, *Les minorités. Quelle protection ?* Desclée de Brouwer 1995
- Joseph Yacoub, *Au-delà des minorités. Une alternative à la prolifération des Etats*. les Editions de l' Atelier 2000

1-5 Des contextes particuliers

1-5-1- Chantal Saint-Blancat : *L'Islam en Diaspora : Un laboratoire de gestion du pluralisme* / article du document Croyances religieuses, morales et éthiques dans le processus de construction européenne / La Documentation française mai 2002

Je retiens quelques points d'attention susceptibles de nous permettre une meilleure compréhension du phénomène

- le concept de diaspora est une grille pertinente pour appréhender **le rapport du global au local**
- la condition diasporique représente une structure sociale où s'opère la médiation entre mobilité transnationale, liens identitaires extraterritoriaux et adaptation continue aux particularismes culturels et juridiques des contextes locaux de résidence et d'insertion par le biais d'une recomposition des liens communautaires.
- la notion de diaspora privilégie l'incidence sociale de la stratégie des acteurs et met en évidence leur capacité autoréflexive.
- la diaspora est un lieu de tensions, de réajustements, un espace de fragmentations comme de processus unificateurs, au plan symbolique comme au niveau des pratiques sociales.
- l'émergence d'une conscience diasporique chez les musulmans européens apparaît sous 3 aspects
 1. par l'élaboration d'une mémoire collective et européenne
 2. par la remise à jour spirituelle et éthique
 3. par l'insertion dans l'espace public européen

1-5-1-1 - La condition diasporique : une dynamique de distanciation et de réappropriation

- la condition diasporique est un processus dynamique. Elle fait éclater les cadres traditionnels du pays d'origine et laisse aux acteurs l'opportunité de reconstruire leur propre rapport au temps et à l'espace. Elle dédramatise le contenu identitaire au profit de pratiques sociales flexibles;
- tous les migrants et/ou réseaux ne débouchent pas sur l'émergence de diasporas. La dynamique requiert diverses conditions :
 1. la pratique sociale de la mobilité entre le pays d'accueil et le pays de sédentarisation, des liens multiples d'implantation .
 2. deux types de compétences : la construction d'une mémoire collective et autoréflexive qui rallie les membres, l'élaboration d'une identité collective qui transcende la variété des origines ethniques et nationales ainsi que la diversification des stratégies d'insertion locale.

1-5-1-2 - L'émergence d'un Islam de diaspora

- les obstacles sont nombreux : diversité des nationalités (Turcs en Allemagne, Algériens et leurs descendants désormais Français musulmans, Marocains de Belgique et d'Espagne, Sénégalais d'Italie ...), faible impact des échanges de biens symboliques par les réseaux économiques et religieux, faible incidence du marché matrimonial car les regroupements familiaux ont permis aux jeunes musulmans, nés et socialisés en Europe, de devenir des citoyens européens de plein droit.
- seules l'autodéfinition qu'ils donnent d'eux-mêmes et l'interaction avec le regard de l'Autre modèlent leur identité et feront des musulmans d'Europe une réalité diasporique structurée.
- la construction d'une mémoire collective est essentielle à l'émergence d'une conscience diasporique musulmane pour 2 raisons :

1. elle rend capable de **transmettre** et ainsi de **relier** affectivement et culturellement les individus à un "NOUS" collectif qui les inscrit dans une filiation, de donner sens à leur passé et de fournir à travers les récits familiaux ou communautaires un "mode d'emploi existentiel " pour se **bâtir un devenir** en les insérant dans une succession signifiante.
 2. donner une mise à distance des sujets par rapport à leur passé. Ce **travail sur soi** est un règlement de compte souvent douloureux .
- la diaspora peut rimer avec *ijtihad* : la révélation coranique, référent extraterritorial et atemporel, illumine la spiritualité intérieure des musulmans et s'exprime dans l'espace public par le biais des comportements. L'Islam se caractérise par l'imbrication complexe de la théologie et du droit, du sens et de la norme. Le travail d'interprétation juridique re-territorialise le sacré dans le social et fait naître **des contrastes considérés en Islam comme un don de Dieu**. Le débat existe et traduit le besoin de recomposer un code normatif susceptible de répondre aux nouveaux modes de vie en diaspora. L'appartenance à l'*Umma* n'est pas en jeu. C'est la fonction de la tradition juridique (*fiqh*) qui reprend vie en donnant le choix de l'école juridique la mieux appropriée à la problématique sociale locale.

1-5-1-3 - L'entrée dans l'espace public européen

- deux tendances se dessinent et s'affrontent :
 1. l'affirmation communautaire passe par le contrôle des conduites et l'exercice d'un monopole sur le capital et les liens symboliques de l'appartenance.
 2. la réappropriation subjective du religieux tend à faire de l'Islam européen un pôle d'innovation théologique et de l'Islam un capital social.
- .pour l'ensemble des musulmans européens, l'apprentissage de la citoyenneté passe par l'expérience de la confrontation locale, la structuration communautaire passe par les interdits alimentaire et sexuel afin d'échapper aux dérives soit d'un Islam privatisé soit d'un Islam prisonnier de traditions magico-populaires.
- la demande communautaire exige la visibilité dans l'espace public et débouche sur la volonté de négocier le statut des musulmans collectivement et non individuellement, au risque d'assumer parfois certaines formes de "communautarisation ". Ce défi place les acteurs au cœur de la globalisation qui exige une " religiosité citoyenne "

1-5-2 - Régine Azria :

Le fait diasporique : une autre façon de penser l'Europe / une autre façon de penser le politique Article du document Croyances religieuses, morales et éthiques dans le processus de construction européenne / La documentation française Mai 2002.

1-5-2-1 - Une Europe sécularisée, démocratique, apaisée ?

- son histoire tumultueuse n'occulte pas l'image d'un espace géopolitique, religieux et culturel relativement homogène
- pourtant des groupes d'acteurs minoritaires, assez nombreux et divers, issus de l'immigration de l'après-guerre se considèrent encore comme des étrangers dans cet espace européen, sans se constituer pour autant en entités locales, régionales, voire supranationales ou transnationales.
- le mot qui convient le mieux pour les situer est celui de " diasporas "

1-5-2-2 - Que faut-il entendre par " diasporas " ?

- * par " diasporas " j'entends des hommes et des femmes de toutes conditions qui, poussés à l'exil en raison de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leurs opinions politiques ou de leur situation économique se trouvent durablement établis dans des lieux qu'ils n'ont pas nécessairement choisis au départ.

- il ne s'agit pas d'hommes et de femmes pris individuellement mais de groupes humains
- la notion de diaspora ne se résume donc pas à définir un état de dispersion. Elle désigne un processus de construction identitaire pluri-référentiel, un processus de recherche d'équilibre entre un " **ici** " et un " **ailleurs** "
- au fil du temps, cet " **ailleurs** " se modifie, devient peu à peu un " **Ailleurs absent** " , un " **Ailleurs mythique** " qui fait mémoire de sa perte.
- la diaspora peut donc n'être qu'une étape dans un **processus d'intégration et d'assimilation**, mais porter en germes les " ingrédients " d'un réveil identitaire.

1-5-2-3 - La diaspora juive

- la singularité de la diaspora juive est d'être la forme la plus pure mais aussi la plus atypique
- " **L'Ailleurs absent** " loin de tomber dans l'oubli et de perdre de sa force mobilisatrice, en est venu à occuper un place sante dans l'imaginaire et les représentations juives. Il a été investi d'un caractère sacré : attente messianique, notions d'exil et de retour.
- le sionisme politique, puis l'Etat d'Israël n'ont fait que réactualiser et réactiver la pensée de cet " **Ailleurs** "
- les juifs ne sont pas seuls à connaître ce phénomène. la mémoire de l'origine et/ou de " **L'Ailleurs absent** " et plus encore pour certains la mémoire de la perte de cet " **Ailleurs** " font également sens pour d'autres diasporas : génocide arménien, événement fondateur et structurant de la diaspora arménienne

1-5-2-4 - Les diasporas en Europe

- d'autres diasporas plus ou moins anciennes coexistent dans l'espace européen : italienne, polonaise, kabyle, maghrébine, turques, indienne, pakistanaise, vietnamienne, iranienne, kurde
- les diasporas les plus récentes, souvent extra-européennes n'ont pas une culture judéo-chrétienne. Elles importent des religions jusqu'alors peu présentes en Europe. Elles sont de ce fait moins proches culturellement et paraissent moins aptes à s'intégrer.

1-5-2-5 - Que peut-on dire du fait diasporique ?

- c'est une construction intellectuelle et croyante née d'une condition existentielle vécue subjectivement. D'où l'importance de l'attitude à son égard de la société-hôte. Le socle idéologique de cette construction répond à un double objectif :
 1. objectif de rationalisation ;
 2. objectif de dépassement de la condition diasporique.
- c'est une réalité concrète vécue au quotidien qui nécessite un cadre de socialisation spécifique. ce cadre est :
 1. la communauté de pensée ou de cœur ;
 2. la communauté organisée.
- c'est un espace de tensions et de conflits avec la société d'accueil pour 2 raisons :
 1. la fiction du retour s'oppose à toute prétention sérieuse à l'intégration ;
 2. l'identification à des modèles culturels venus d'ailleurs ôte toute crédibilité aux affirmations d'adhésion aux valeurs et aux codes sociaux des sociétés hôtes.

- c'est une dynamique de réélaboration entre la reprise fidèle du modèle importé et l'acceptation aveugle des modèles proposés par les sociétés-hôtes : par un travail de sélection, de recombinaison, de réélaboration groupes et individus créent de nouveaux espaces sociaux et culturels. Les espaces sacrés historiques " les lieux saints " Jérusalem, Babylone, Nazareth, Médine, Rome dessinent une carte religieuse du monde. L'établissement de minorités religieuses hors de ces espaces (Eretz Israël des juifs, Dar es Salam des musulmans interpellent les politiques autant que les experts religieux sur :
 1. l'élargissement de la palette du pluralisme religieux ;
 2. la complexité du religieux lié à l'ethnique et au politique ;
 3. l'expérience novatrice (religieuse / sociale) des diasporas ;
 4. l'inscription sur le sol des pratiques diasporiques. Les diasporas réintroduisent dans les sociétés sécularisées d'Europe une dimension communautaire du religieux.

1-5-2-6 - Les enjeux

- les phénomènes de mobilité accroissent et banalisent le fait diasporique mais créent des conditions nouvelles
 1. les appartenances " plurielles " se multiplient. Comment les intégrer ?
 1. le religieux est légitimé. Quid dans nos sociétés ?
 2. la multiplication et la présence des diasporas obligent à repenser les cadres politiques de l'Europe.

1-5-3 - Mario Dehove : *Conclusion* du document *Croyances religieuses, morales et éthiques dans le processus de construction européenne/ la Documentation Française mai 2002*

1-5-3-1- les paradoxes et énigmes de l'Europe des croyances religieuses

- les enquêtes sociologiques confirment ce que Danièle Hervieu-Léger appelle " *l'affaiblissement des observances et le refus des prescriptions* ". Ces évolutions se traduisent par une crise institutionnelle. Peut-on en conclure la fin du religieux ou l'achèvement par la modernité de l'œuvre de laïcisation ? **Double erreur d'analyse.**
- deux questions sont posées :
 1. la religion peut-elle contribuer à la construction d'une société européenne ?
 2. la construction européenne se traduit-elle par la constitution progressive de sociétés religieuses transfrontalières ?
- l'on observe le déploiement de nouvelles formes d'expression du sentiment religieux. Un nouveau régime symbolique nourrit la croyance religieuse (**plus individuel, plus relatif, plus mobile, plus discret, moins ritualisé**) et s'oppose aux formes rigides, immuables, collectives et publiques du passé. Cette observation est d'une importance majeure pour l'Europe : **elle réintroduit la dimension symbolique dans le processus d'émergence d'une société européenne fondée moins sur la raison et l'intérêt que sur la passion, l'émotion et l'affection.**
- le mode de croire commun tend de moins en moins, à faire le lien entre les hommes et à produire des biens symboliques interchangeables.
- cependant d'une part, le recul de la dimension religieuse ne signifie pas le recul de l'éthique, du culturel et de l'émotionnel et d'autre part, l'Europe n'est pas seule concernée par cette évolution. On observe du côté de l'Islam, qui ne fait pas partie du socle judéo-chrétien mais qui est lié à l'histoire récente de l'Europe, une même diversité de formes de religiosités.

1-5-3-2- Quatre grandes lignes de déploiement possibles

- l'œcuménisme ou le dialogue interconfessionnel

- une nouvelle répartition entre les choses d'ici-bas et les promesses de l'au-delà
- les formes nouvelles d'une religiosité pèlerine
- le modèle diasporique

2 - Quels enseignements l'ACI peut-elle dégager ?

2-1 Des clés de compréhension

L'histoire des diasporas met en évidence les rapports entre des groupes humains différents. Entre les groupes humains institutionnalisés (Nation, Etat) et les groupes humains sans institutions formelles, il existe diverses natures de relations :

- certaines sont légales : **assimilation, émancipation, naturalisation, intégration, servitude, apartheid**
- d'autres sont " sociétales " : **acculturation, métissage, communautarisme, réseaux, ponts, exclusion, discrimination, ghetto**

L'évolution de ces relations font l'histoire politique, économique, religieuse et culturelle de notre humanité. Je me limite à quelques étapes marquantes.

L'émancipation juive

*C'est la révolution qui, en 1790 et en 1791, **accorde en deux temps la citoyenneté aux juifs de France, lesquels sont ainsi les premiers à être émancipés en Europe ... Aux yeux des juifs, la Révolution avait réalisé les idéaux de justice et de progrès des prophètes bibliques et du judaïsme et la République poursuivait son œuvre en construisant une société fondée sur ces principes. Entre la France républicaine et les juifs, il y avait donc plus qu'une communauté d'intérêts : une communauté d'identité.... L'émancipation complète ou partielle des juifs d'Europe devient réalité au gré des victoires napoléoniennes. Mais la défaite finale de Napoléon aboutit, au Congrès de Vienne en 1815, à une refonte de la carte d'Europe, suspendant les bénéfices de la Révolution et inaugurant une période de réactions.***

L'assimilation

La résistance des juifs, comme peuple, à être "assimilés ", a été un prétexte présenté dès **1933**, par le régime nazi, **pour mener une politique discriminatoire en les prenant pour cibles, au nom de la pureté raciale.**

En France le Gouvernement de Vichy a émis un décret sur le statut des juifs le 3 octobre 1940. Puis, à la Conférence de Wannsee, les responsables nazis ont fixé, le 11 juin 1942, les modalités de la < **solution finale** > **un génocide nommé Shoah** (terme hébraïque, signifiant < destruction > ou < catastrophe >)

Le métissage

Souvent la conséquence de relations interpersonnelles plus que la reconnaissance en droit de l'égalité des groupes humains, il a été le fruit d'un rapport d'une domination culturelle, sociale ou économique.

En extrapolant la notion de métissage aux évolutions culturelles, nous pouvons penser que la mondialisation est un puissant facteur d'homogénéisation des identités individuelles et collectives et de banalisation des mentalités

Le communautarisme

Par réaction au métissage culturel, faire valoir les spécificités des diverses identités communautaires dans le contexte expansionniste d'un modèle mondial dominant, prend une dimension politique, sociétale, culturelle et religieuse. Le risque est le repli sur soi, le sectarisme voire l'intégrisme, faute de relations risquées avec l'autre, avec le différent.

Les réseaux

A la différence des nations qui se constituent par agrégation politique de populations diverses, les diasporas perdurent par la mémoire commune dans des relations en réseaux. Aujourd'hui des réseaux, de toutes origines, constituent des liens transfrontaliers de plus en plus opérants entre sociétés civiles dans le champ de la mondialisation des relations. Les réseaux présentent une grande souplesse puisqu'ils n'exigent pas une conformité totale de nature entre leurs membres mais échafaudent des alliances sur des objectifs précis. Les réseaux irriguent les relations entre peuples différemment des nations voire des Etats.

La discrimination

Les différentes sortes, positive ou non, de la discrimination montrent que celle-ci existe comme une tendance naturelle des sociétés vers l'inégalité. En rechercher les corrections dans la législation ne supprime pas les racines profondément ancrées dans les mentalités.

2- 2 La réflexion suscitée par Hannah Arendt, une juive

Hannah Arendt voit aux origines de **l'assimilation des juifs** allemands, l'émergence d'un phénomène nouveau dans l'histoire juive : l'approche du judaïsme à partir de l'individu, voire de l'intériorité dans des termes empruntés à la tradition chrétienne et non à la tradition juive. Pour les juifs la perspective historique est inversée. Les événements lointains sont perçus avec plus d'acuité que le passé immédiat. En 1933, elle ne se considère pas responsable d'un destin politique et historique de l'Allemagne. Pour elle, la créativité intellectuelle des juifs dans la sphère allemande est liée à la proximité du Yiddish (langue parlée avant l'assimilation).

Historiquement (jusqu'à la période de l'émancipation des juifs), l'appartenance au peuple juif allait de soi : un peuple uni par une même foi, le sentiment d'être en exil et l'espoir de la rédemption messianique.

A l'approche de l'antisémitisme nazi (celui-ci n'a aucun lien direct avec l'antijudaïsme chrétien dont l'Eglise catholique s'est libéré en publiant la déclaration *Nostra Aetate*, en 1965) les juifs oscillaient entre 2 pôles :

- une confiance sans borne dans les promesses de l'émancipation en refusant la menace de l'antisémitisme
- un refus devant le danger de l'antisémitisme mais en attribuant au peuple juif une distinction exclusive.

Pour Hannah Arendt, cette conception de l'histoire fondée sur l'irréductibilité des événements n'aide pas à l'analyse de la situation. Elle propose une lecture basée sur la discontinuité. Dans le phénomène du **totalitarisme lui même**, elle fait un lien entre l'antisémitisme et la Shoah. Le génocide s'inscrit dans la nature du totalitarisme qui est de porter atteinte à l'essence humaine en tant que telle : **la pluralité**.

L'assimilation est un fait et secondairement constitue une idéologie. Les juifs en entrant dans l'histoire du monde européen ont perdu leurs repères. Est-ce une fuite ? Est-ce une incapacité à se donner une conscience apte à se protéger ? Que veut dire participer à l'histoire universelle ? Pour Hannah Arendt celle-ci ne peut exister en dehors de l'histoire nationale des peuples. Celui qui raisonne en termes d'histoire universelle veut toujours voir dans le passé ce qui anticipe et justifie le présent . Mais l'histoire des juifs est marquée par la contingence.

Le sionisme allemand fait écho à cette certitude : bien que citoyen allemand, la nation d'un juif est la nation juive.

Dans les années 30, cette conscience permet de distinguer entre assimilation et émancipation. L'émancipation appréhende l'intégration du seul point de vue des individus. Elle laisse à la société la tâche d'effectuer l'intégration des groupes c'est à dire l'assimilation. La distinction entre accès à la citoyenneté (initiative politique) et assimilation sociale (processus dont les groupes minoritaires ne sont jamais maîtres) met en relief le caractère passionnel des relations majorité/minorité

Pour Hannah Arendt, le **totalitarisme** inconnu au XVIIIème siècle est inédit. Le génocide juif est un crime inédit (sans précédent) : destruction de la personne juridique et meurtre de la personne morale.

Le martyr devient impossible, parce que la mort est anonyme et sans témoin. La distinction entre bourreaux et victimes est floue. Les nazis ont tenté d'effacer toute trace de l'anéantissement des juifs. Les survivants ont l'obligation de connaissance pour surmonter la culpabilité d'avoir survécu.

Comment penser la participation des opprimés à leur propre histoire ? Quelle responsabilité peut-on restituer à des hommes, dont le groupe est privé de visibilité et de représentation politique, confrontés à des forces cherchant à les exclure du monde ? L'histoire ne peut se résumer dans l'opposition bourreau / victime. Il existe une coresponsabilité. Comment passer de l'oppression à la liberté ? Les juifs rencontrent 2 obstacles,

1. l'un externe, l'égalité acquise par l'émancipation est remise en cause par l'antisémitisme,
2. l'autre interne, sans tradition politique comment accéder au statut de peuple libre ?

Le sionisme devait relever ce défi en acceptant :

1. un principe de pluralité (l'homogénéité trop forte est un terrain favorable au totalitarisme);
2. la reconnaissance de l'identité sociale et individuelle pour éviter de tomber dans l'individualisme libéral. Pour Hannah Arendt il ne faut pas sortir de la communauté pour affirmer son individualité mais passer d'un mode de relation à l'autre, l'un qui est l'expérience singulière d'un groupe, l'autre qui est politique où les individus de ce même groupe se re-présentent. La tension vers l'universel se vit comme une opposition constante au conformisme de son propre groupe toujours tenté de se satisfaire de lui-même

Bibliographie :

- Jean-Christophe Attias et Esther Benbassa : *le Judaïsme*
- Martine Leibovici : *Hannah Arendt, une juive / expérience politique et histoire Desclée de Brouwer 1998*

2-3 Quels enseignements pour l'ACI ?

Je les inscris dans 4 domaines

1. Dans notre attention portée à la vie quotidienne, nous multiplions les occasions de partager la vie internationale. Comment pouvons nous être plus sensible aux enjeux qu'elle nous révèle et nous impliquer plus directement dans les questions et les rencontres ?
2. Dans la connaissance plus " livresque " qui nous introduit dans la pensée élaborée du différent et nous oblige à aller au-delà de nos propres lectures des situations, en particulier de celles qui nous sont étrangères ;
3. Dans la pratique des relations entre des groupes humains différents qui nous est familière. Comment revoir à frais nouveaux nos intuitions apostoliques fondées sur l'importance conjointe de la relation du semblable avec le semblable et du semblable avec le différent. Comment faire découvrir les potentialités des dialogues entre des groupes qui savent s'identifier sans pour autant s'enfermer dans l'intégrisme de leurs convictions ?
4. Dans notre implication associative aux meilleures expériences de développement humain. Je pense aux réussites du partenariat et du co-développement.

Lyon, le 8 février 2009

Gilbert AUGER

ELEMENTS D'APPROFONDISSEMENT

1 - Présence des Diasporas dans les événements internationaux d'aujourd'hui (présenté à OES du 17 mars 2009)

2 - Place occupée par les diasporas dans les Etats modernes ? (présenté à OES du 9 juin 2009)

3 - L'avenir de la cohérence sociale : métissage ou reconnaissance de la diversité ? (présenté à OES du 9 juin 2009)

4 - Enjeux pour un vivre ensemble dans l'égalité ? (présenté à OES du 9 juin 2009)

1 - Présence des diasporas dans les événements d'aujourd'hui ?

Quatre situations actuelles, parmi d'autres, me paraissent significatives de cette présence

- la question israélo-palestinienne
- les conflits des banlieues et la montée des intégrismes
- les mouvements sociaux dans les départements d'outremer
- l'immigration en Europe : la présence de la diaspora des Roms

1-1 La question israélo-palestinienne

La résolution de la question Israélo-palestinienne me paraît être un défi majeur pour l'équilibre international . La situation conflictuelle met aux prises, en même lieu, un **nationalisme juif** qui n'exprime plus la véritable nature religieuse de la diaspora juive et un **nationalisme palestinien** qui, faute de reconquête territoriale, cherche à mobiliser les diasporas des camps de Gaza et du Liban par la voie religieuse d'un islamisme radical.

Les motivations de ces 2 belligérants méritent attention.

1-1-1 Du coté israélien, le sionisme, à l'origine du retour de nombreux membres de la diaspora juive, est une idéologie qui **inverse la nature de la judéité**.

1-1-1-1 La judéité traditionnelle est fondée sur une " **présence non dominante, non prosélyte, centrée sur l'élection divine d'un peuple et sur le caractère sacré de l'Alliance conclue avec son Dieu** ". Au cours de son histoire, la diaspora juive a affronté quasi-exclusivement la difficile cohabitation avec les sociétés " d'accueil ". L'intransigeance de la judéité a perpétué son identité diasporique mais a également suscité le rejet (sauf dans des périodes florissantes de réussite sociale et intellectuelle : période séfarade des XIIe et XIIIe siècles dans le Bassin méditerranéen). Son identité ne s'est pas bâtie pour autant sur le ressentiment, la haine ou la vengeance envers les païens. Elle ne se fonde pas sur une dynamique de compte à régler et pourtant sa seule présence spécifique (Rites, langue, modes de vie et modes vestimentaires, cf. Histoire des mœurs : Encyclopédie de la Pléiade) et sa certitude d'être en possession de la Vérité ont été perçues, par l'environnement social et souvent politique de chaque époque, comme signes de distinction et de mépris.

Cette insupportable présence a provoqué sa mise à l'écart, la formation de ghettos et les pogromes, partout en Europe, jusqu'au génocide nazi, dont l'objectif avéré a bien été sa disparition totale. La violence extrême de l'holocauste est d'avoir voulu rayer du monde des vivants, l'interlocuteur élu de Dieu, marquant ainsi la fin d'une Histoire Sainte.

C'est contre cette passivité politique du peuple élu qu'est né le sionisme.

1-1-1-2 En centrant l'eschatologie juive sur la reconquête d'un territoire, l'idéologie sioniste a transformé la visée messianique et théologique du judaïsme en projet politique. Cette nouvelle identité **étatique nationaliste a pris un** caractère offensif, voire hégémonique, du seul fait de son intrusion dans un environnement arabo-musulman hostile. Aujourd'hui, la faiblesse de la croissance démographique d'Israël et son isolement identitaire ravivent sa détermination nationaliste. L'arrivée récente d'immigrés de la diaspora russe (en particulier dans la région de Nazareth- Illit) a accentué la tendance conservatrice du champ politique (cf. les dernières élections de février 2009)

1-1-1-3 Aujourd'hui, **la réalité diasporique juive est affectée par ces 2 tendances contradictoires qui veulent, chacune à sa façon, exprimer l'identité commune du peuple juif, en puisant dans une histoire commune. On peut en caractériser divers aspects**

- Le caractère de **la Shoah**, éminemment religieux, pour les uns, sert aux autres de " bouclier identitaire " justifiant parfois sans raison, les actions d'un Etat dominateur.
- La présence diasporique juive, pacifique dans les démocraties avancées, est confondue avec la politique de l'Etat d'Israël au point de provoquer un transfert du conflit israélo-palestinien dans certains pays d'Europe dont la France.
- L'installation de la communauté juive dans les terres palestiniennes s'est réalisée au prix d'un exil massif des populations palestiniennes que l'on retrouve, depuis maintenant 60 ans, dans des camps fermés où se forment des mentalités persistantes et **fondatrices** d'une conscience diasporique < cf. mes visites dans 2 de ces camps, l'un, Bourj El Brajneh, situé près de Beyrouth où les responsables m'ont dit : < *le peuple palestinien est un peuple oublié au nom de la paix* >(1997), l'autre, Jabaliya, situé au nord de Gaza (1999) > m'en ont convaincu .
- **Le peuple juif n'impute qu'à lui-même la charge des fautes qu'il a commises ou subies.** Lui seul n'a pas respecté les termes de l'Alliance avec son Dieu. Il ne rejette aucune faute sur autrui car lui seul est l' élu de Dieu.
 - Dans l'Introduction au livre de Daniel - (TOB / A.T. page 1676), on peut lire
 - < *Fondé sur la révélation qu'il a reçue de Dieu, le judaïsme organise sa vie pratique en fonction de la Loi. C'est pourquoi il tient tant aux prescriptions de celle-ci, là même où les païens n'en comprennent pas le sens. La Loi ne règle pas seulement l'organisation du droit, mais elle donne sens à toutes les obligations morales et culturelles. Elle détermine le calendrier des fêtes, qu'aucune puissance humaine n'a le droit de changer. Elle fournit un cadre à la prière qui, même en terre d'exil, se plie à des rythmes et des postures fixés par l'usage* >
 - Je retrouve dans **Dn 9, 5-10**, ce passage évocateur : (5) *Nous avons péché, nous avons commis des fautes, nous avons été impies et rebelles, nous nous sommes détournés de tes commandements et de tes décisions. (6) Nous n'avons pas écouté tes serviteurs les prophètes qui ont parlé en ton nom à nos rois, nos princes, nos pères et tout le peuple du pays. (7) A toi, Seigneur, la justice, et à nous la honte sur la place de ce jour, aux hommes de Juda et aux habitants de Jérusalem , à tout Israël, ceux qui sont proches et ceux qui sont au loin, dans tous les pays où tu les a chassés à cause de la forfaiture qu'ils ont commise envers toi! (8) Seigneur, à nous la honte sur la face, à nos rois, nos princes et nos pères parce que nous avons péché contre toi. (9) Au Seigneur notre Dieu appartient la miséricorde et le pardon, car nous avons été rebelles envers lui, (10) et nous n'avons pas écouté la voix du Seigneur notre Dieu pour marcher selon ses instructions, qu'il nous avait présentées par l'intermédiaire de ses serviteurs les prophètes.*
- **La diaspora juive n'a pas suscité d'intégrismes.** La diversité des lectures de la Torah inscrites dans différents Talmuds (le plus répandu, étant celui de Babylone et de la judéité Séfarade) n'a pas nuit à l'unité de Dieu mais au contraire lui a donné sens dans l'histoire. Les textes sacrés, marqués par une tradition de transmission orale, ont besoin d'être interprétés pour demeurer vivants. Cette position **anti-fondamentaliste** a suscité tout au long de l'histoire du judaïsme, des controverses nombreuses entre les divers courants orthodoxes, non-orthodoxes et néo-orthodoxes des communautés juives.

Aujourd'hui, alors que nous aurions un besoin urgent d'établir un dialogue interreligieux, ce sont les intégrismes chrétiens et surtout musulmans qui lui font obstacle au nom d'exigences politico-religieuses plus que d'exigences théologiques et philosophiques. La encore, l'incidence du conflit politique israélo-palestinien freine toute tentative de dialogue et assombrit l'avenir.

1-1-2 Du côté palestinien, 2 documents éclairent le sujet : l'un analyse la situation actuelle de l'Islam, l'autre celle de la Palestine

1-1-2-1 **Une Conférence de Joseph Maila** (ancien Professeur à l'Université St Joseph de Beyrouth et ancien doyen de la FASE de la Catho de Paris) donnée à l'Université Lyon II, le 24 janvier 2008 : "Entre bouleversements et renouveau de l'Islam aujourd'hui", fait l'analyse de l'évolution actuelle de l'Islam. J'en ai noté quelques idées fortes :

3 remarques préliminaires.

1. **l'Islam** est uni et divers. Religion et société se définissent comme musulmanes. La proclamation de la République d'Iran le 13. 02. 1979 est un événement majeur (la charia devient un élément de contrôle constitutionnel - un clerc est à la tête de l'Etat)
2. **l'Occident** n'a pas compris que sa notion du temps < **je change donc je suis** > n'est pas celle du monde arabe. Nous sommes dans un monde globalisé mais pas dans un temps globalisé.
3. **l'Islam** s'est crispé devant les idées de l'Occident tout en s'appropriant les technologies occidentales.

Bouleversements : Pourquoi l'Islam se comprend-il comme **frustré** ? 3 raisons

1. l'Islam se perçoit comme civilisation qui a marqué l'histoire mondiale mais qui a perdu son éclat; (en 800 l'Islam est urbain alors que l'Europe de Charlemagne est rurale / au 15^e siècle la civilisation islamique recule et disparaît devant la puissance occidentale)
2. une littérature islamiste met l'accent sur ce recul
3. l'impact de la colonisation (le passage de l'Empire ottoman au statut de colonie commence en Algérie en 1830)

Réactions de l'Islam : l'arrivée de Bonaparte en Egypte en 1798, avec ses scientifiques, a provoqué les réactions hostiles des Oulémas < *Nous qui sommes détenteurs de la vérité théologique, pourquoi sommes nous en retard ?* >. Cette polémique a suscité 3 réactions principales :

1. **celle des oulémas traditionnels** : s'il y a retard c'est que nous ne sommes pas assez religieux
2. **celle du courant moderniste** : adaptation à l'Occident (laïcité combative avec Mustapha Kémal Attaturk). Le 3 mars 1924, la suppression du Khalifat (successeur de Mahomet) est ressentie comme une 2^e défaite (après la défaite militaire, la défaite culturelle et religieuse)
3. **celle de la révolution islamiste**, née à partir de cette destruction turque, met en cause la disparition de l'Uma (unicité), la multiplication des Etats à la place de l'Etat, le remplacement de la législation coranique par des législations nationales, la diversité des formations accompagnée de la **peur** de perdre l'identité musulmane (cf. les chiïtes dans l'attente du 12^e iman qui doit marquer la fin du monde" *Que trouvera-t-il ? Une civilisation musulmane ? Il faut donc rétablir le caractère religieux en rétablissant la charia* ")

Ces 3 courants se mettent en place entre 1920 et 1930 et existent toujours . Le conflit rebondit avec la présence d'Israël.

Quelles perspectives de renouveau ?

- l'Islam s'adapte au plan théologique (exégèse / critique historique et philologique - travail difficile de contextualisation - le rapport au texte évolue)
- la prise en compte des Droits de l'Homme (1948) provoque 3 évolutions internes (existence de groupes D.H / la reconnaissance des minorités = comment vivre dans des sociétés plurielles / la place des femmes)

Conclusion : Que peut-on espérer ?

- les transformations simultanées de l'Islam et de l'Occident;
- la réduction des fractures nées de la pauvreté, des clivages NORD/SUD (anti-occidentalisme) ;
- l'émergence du " sujet " facilitant le plaidoyer en faveur du pluralisme et de la diversité ;
- l'organisation des relations entre différents, sachant que **l'idée actuelle est que le pluralisme induit le conflit.**

Comment faire cohabiter pluralisme et paix ?

- la prise de conscience que nous sommes tous responsables des principes que nous défendons, et surtout quand on ne les applique pas (le < **2 poids, 2 mesures** > ne marche pas). Le plus grave est de perdre toute crédibilité morale.

Question posée par un auditeur Burkinabé : La violence est-elle fondée en Islam ?

- R : Islam n'est pas une religion de violence. Il n'y a pas de guerre de religion mais des justifications religieuses données à des guerres politiques. La méconnaissance des religions nourrit les conflits. Les rencontres interreligieuses sont fondamentales. La religion sert de marqueur entre ethnies lorsque la citoyenneté n'en est pas un (différence entre laïcité et sécularisation. Celle-ci pouvant être définie comme l'effacement du patrimoine religieux au profit des valeurs mondaines)

1-1-2-2 **L'intervention de Jean-François Legrain** (chercheur CNRS/GREMMO < Maison de l'Orient et de la Méditerranée-Lyon) au Colloque du 26 mai 2008, " Où va la société palestinienne ? " publiée sous le titre " Le nationalisme palestinien face à ses nouveaux défis " apporte un éclairage neuf à la compréhension de la situation euro-méditerranéenne actuelle.

(le livre " La Méditerranée arabe et le Proche-Orient au 20^e siècle " de Debécheau - Girault - Maillard - Marais - Triollet, publié chez Masson en 1976, bien qu'ancien, donne de bonnes références historiques)

Voici quelques notes personnelles

- Le refus de reconnaître le mandat électif du mouvement islamiste Hamas (janvier 2006) a transformé un chaos déjà ancien en guerre civile déconstruisant des mécanismes mis en place ces 30 dernières années pour la défense tant politique qu'identitaire de la " **Palestinité** ". Ainsi 60 ans après la **nakba** (l'expulsion de la majorité des Palestiniens de ce qui devenait Israël) et 40 ans après l'occupation militaire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, les Palestiniens sont confrontés aux conséquences de l'échec du projet de libération de la Palestine (OLP)
- - La construction d'une **identité palestinienne** (plus arabe que palestinienne) date des dernières années de l'Empire ottoman. Les **rêves panarabes** du nassérisme s'écroulent avec la guerre de 1967. Un double phénomène que l'on peut qualifier de " **palestinisation** " naît alors : autonomie palestinienne vis à vis des Etats arabes, construction d'une identité nationale. L'immigration juive croissante, puis l'injonction internationale de partage de la terre ont été placées au cœur de la construction nationale palestinienne (mais ne figure pas comme base d'une identité nationale). Cependant la privation de souveraineté sur cette terre a fait naître (tant dans la **diaspora** que dans les populations soumises à l'occupation) le besoin de sa délimitation et de son appropriation symbolique. " **La terre contre la paix** ". Le nationalisme conçu en termes de **qawmiyya** < appartenance au qawn (nation) arabe > avant 1967 s'est transformé en un nationalisme exprimé en termes de **wataniyya** lié à la patrie (watan) palestinienne.

- Faute d'engagement de la communauté internationale à faire appliquer sa propre légalité, l'Autorité intérimaire d'autonomie (AP) mise en place à partir de 1994 s'est transformée de facto en **non-Etat permanent**. L'objectif affiché de la communauté internationale de permettre la création d'un Etat palestinien au coté d'Israël est sans cesse reporté (échec du processus de paix d'Oslo). Les politiques inaugurées après le **11 septembre 2001** dans le cadre de la " *guerre contre le terrorisme* " ont permis au 1er Ministre israélien Ariel Sharon de transformer le processus de paix en une politique d'évitement de toutes décisions de fond avec les palestiniens.
- Un processus nouveau se met en place que l'on pourrait qualifier de " **dépalestinisation** " dans les domaines tant politiques qu'identitaires. Le recours de plus en plus fréquent aux **médiations arabes** pour tenter de résoudre les tensions internes palestiniennes est un retour à des **politiques de tuteurs**. L'entente nationale et le règlement israélo-palestinien échappent quasi totalement aux Palestiniens et la Palestine redevient la caisse de résonance des **intérêts arabes contradictoires**. Cette évolution conforte le rêve israélien d'un retour de l'Egypte à Gaza et de la Jordanie hachémite en Cisjordanie sans que la question nationale palestinienne ait été réglée.
- Ce recours aux **médiations arabes** n'a entraîné ni le retour du panarabisme, ni celui de l'arabité éternelle, bien que l'appartenance à un ensemble arabe (et musulman) **soit ravivée** au détriment de la palestinité. La montée du **takfirisme** < un musulman non pratiquant est considéré comme infidèle (kâfir) > provoque 2 attitudes : soit faire < **hégire** > à l'image du Prophète qui quitta La Mecque pour Médine, c'est à dire prendre ses distances avec la société impie en formant des contre-sociétés pieuses (cf. < Société des musulmans > qui opère dans le Sud de la bande de Gaza), soit d'éliminer physiquement l'impie (cf. les groupes d'al-Qaida). Dénonçant le nationalisme et la démocratie comme l'arme de " *l'Occident croisé* " dans sa lutte contre l'islam, le Parti de la Libération islamique, longtemps confiné dans des cercles réduits et quasi-clandestins n'hésite plus, ces 2 dernières années, à mobiliser sur la place publique pour réclamer le rétablissement d'un califat islamique universel.
- **L'érosion de la citoyenneté et du sentiment d'appartenance à un même peuple**, s'est manifestée au printemps 2007 dans les rangs de Fath qui a instrumentalisé la religion, en s'inspirant du takfir : " *Vous êtes l'islam et ceux qui vous combattent sont des kharijites qui sont sortis contre votre légitimité. Bienheureux ceux qui parmi vous ont été tués par eux* " a-t-il été dit aux soldats, officiers et hauts fonctionnaires, afin de priver Hamas - dont l'identité palestinienne est passée sous silence - de sa qualité de mouvement musulman sunnite. " *Hamas et les juifs sont les 2 faces de la même pièce ...* ". Même si ces propos ont été condamnés par le mufti de Jérusalem qui les qualifie d'appel à la guerre civile, cette séduction met la foi à l'épreuve .
- Dans le contexte d'échec de la libération et de la construction étatique, les Palestiniens se trouvent confrontés au défi d'une certaine **dislocation du lien national**. Or la société palestinienne s'est fondée sur des **liens du sang** élargis aux territoires dessinés dès le XVIII è siècle. La vie sociale est circonscrite au quartier, à la ville, au village ou au groupe de villages ou encore aux camps de réfugiés. Les solidarités qui en découlent ont été le principal instrument de protection face aux menaces que l'occupation fait peser **sur l'individu et la société**. Le pouvoir central perçu, depuis l'Empire Ottoman, comme distinct de la société, doit s'imposer avant de faire l'objet d'une **allégeance** en échange de laquelle chaque espace attend emplois et subsides dans un système que la sociologie désigne comme **néopatrimonialiste**. Chaque famille, chaque clan se reconnaît dans ses notables qui défendent ses intérêts. Hamas par sa victoire en 2006 a modifié cette structuration sociopolitique, en recevant l'adhésion individuelle des palestiniens.
- Mais les Palestiniens ne se sont jamais trompés sur la nature de Hamas. Il s'agit bien d'un mouvement de **resocialisation religieuse** dont le modèle est celui de l'Association des Frères musulmans d'où il est issu. Présent depuis les années 1940 en Palestine, Hamas a développé un **réseau caritatif** (écoles, dispensaires, clubs de sports) **dévoué à la prédication**. Longtemps restée en dehors de la lutte nationale, Hamas s'est trouvé contraint de fonder le mouvement de **résistance active** comme gage de sa participation à la 1ère intifada. Il a ainsi scellé la **réconciliation** entre religion et patriotisme jusque là monopolisée par les

nationalistes, tout en arbitrant sans cesse entre ses activités de charité et de prédication et ses engagements politiques et militaires.

- Hamas ne gomme pas le territoire mais le place à un autre niveau que ne le font les mouvements de libération. Ce n'est pas la terre de Palestine du début du siècle, ni la Palestine raisonnée en territoires partagés qui est mise en avant, malgré quelques rappels dans les discours, mais une **Palestine eschatologique bénie de Dieu de toute éternité**. La revendication de sa libération, n'est pas celle d'une libération immédiate : la destruction d'Israël, de toute façon, constitue une " **inéluçtabilité coranique** ". En revanche, dans le respect de l'Islam et de sa conception du **jihad** et au nom du principe de la nécessaire défense de l'intérêt général de la communauté musulmane, le plus grand pragmatisme politique est requis (d'où le sérieux des propositions de trêve avancées à maintes reprises par les plus hauts responsables de Hamas)
- Le lien social étant menacé par le développement de l'anarchie et du chaos sécuritaire, le référent religieux peut fonctionner comme un recours efficace, faisant de la Palestine non plus la source de l'identité **mais le lieu de son épanouissement. Le mouvement islamiste apparaît comme le lieu naturel de l'expression du jihad. L'Islam devient ici le fondement de l'identité de l'individu, comme de la société, sans le retour préalable au territoire**

1-2 La question des banlieues et la montée des intégrismes

1-2-1 Un article de Benjamin Stora, Professeur à l'INALCO : " **Les jeunes de l'immigration algérienne et les représentations de la guerre d'Algérie - *Ecrits - Processus identificatoires*** " paru dans la revue " Historiens et Géographes " (n°384 oct./nov. 2003, pages 363 à 371) me semble intéressant. Voici quelques notes personnelles :

1-2-1-1 **L'histoire coloniale**, et particulièrement celle de la guerre d'Algérie, semble aujourd'hui revivre dans la **mémoire collective française**. Lors des situations tendues en banlieue, certains discours comparent la police à une " *armée d'occupation* ", d'autres assimilent les " *banlieues* " à des " *colonies* ". Les **échos du passé** pèsent sur l'identité des jeunes issus de l'immigration.

1-2-1-2 L'influence de la **construction identitaire des Algériens** est considérable sur les autres immigrations qui n'ont pourtant pas la même perception de l'histoire coloniale. Les jeunes construisent des récits historiques sur le **fantasme** de violences exercées en Algérie et qui n'ont pas eu lieu, au même degré d'intensité, dans leur pays d'origine.

1-2-1-3 De leur côté les jeunes d'origine algérienne se heurtent au **silence des pères et même des grands pères** ayant vécu des situations coloniales dans **l'humiliation**. Ce silence ouvre la porte à tous les **fantasmes**. **L'héritage se fabrique** sur des **silences accusateurs** et des **imaginaires de violence**, se déploie face à des mémoires nostalgiques de revanche coloniale. Ces aspects entrent en résonance et produisent un mélange explosif

1-2-1-4 Beaucoup de jeunes ne se retrouvent ni dans la société française qui stigmatise, ni dans la mémoire **des pères qui se taisent. Se fabrique alors une identité en rupture avec les généalogies historiques**. Que retiennent-ils de la guerre (1954 -1962) ? Indifférence apparente et sortie du langage héroïque ? Lien passionnel, comme un moyen d'exister, de se " **ressourcer** " à l'intérieur de la société française ? Flottement de la mémoire entre " ICI " (la France) et " LA-BAS " (l'Algérie) ?

L'événement réel semble invraisemblable et pourtant il est là par la mise en place de thèmes obsessionnels : le passage vers un autre univers, les déplacements de l'exil, la recherche de la figure du père, les errements tragiques de la nuit du mois d'octobre 1961.

- 1-2-1-5 Une littérature de l'immigration, de 1970 à nos jours, exprime ce désarroi. **La répression du 17 octobre 1961** (qui a fait des dizaines de morts, des centaines de blessés, 11500 arrestations parmi les Algériens manifestant pacifiquement à l'appel du FLN pour protester contre le couvre-feu imposé par Maurice Papon, Préfet de police de la Seine), joue un rôle fondateur. La tragédie sera commémorée en Algérie comme "**la journée de l'immigration**". Les récits officiels présentent le peuple comme un "**héros unique**". Coté français la date restera soigneusement **dissimulée**. Le retour se fera par les livres et les images. Il faudra attendre 1991 (année de la guerre du Golfe) pour que s'ouvre un nouveau cycle crucial pour la reconnaissance de l'événement : 1 documentaire "Les années algériennes" de Philippe Alfonsi, Bernard Favre et Benjamin Stora ; 1 livre "La bataille de Paris" de Jean-Luc Einandi ; 1 manifestation dirigée par Medhi Lalaoui, David Assouline, Sania Messaoudi pour demander réparation des torts subis par leurs pères ; 1 procès de la déportation des juifs de Bordeaux qui enclenche le retour de la guerre d'Algérie.
- 1-2-1-6 La situation en Algérie posait question. Depuis 1992, date de l'interruption du processus électoral, on dénombre 80 000 morts. Alors les enfants se tournent vers l'histoire, interrogent **les pères et les mythes**. Ce travail du souvenir se heurte à la méconnaissance de l'Algérie et de sa guerre. Les émigrés étaient suspectés "**d'eupéanisation**", de contacts avec le monde ouvrier et avec la gauche française. Jusqu'en 1958, les émigrés n'étaient-ils pas "**messalistes**" donc "**traités**" aux yeux du FLN devenu hégémonique. Un "**fossé du sang**" au sein de l'immigration a été en partie caché par les pères.
- 1-2-1-7 L'Etat français ne reconnaît solennellement qu'en 1999 la réalité du massacre commis le 17 octobre 1961. En 2001 les révélations du Général Ausarresses sur la torture et les liquidations physiques pratiquées pendant la bataille d'Alger réinscrivent la séquence < guerre d'Algérie > comme **drame de la mémoire collective française**
- 1-2-1-8 De l'émancipation nationale algérienne (et la fin de l'Empire colonial français) à la demande de l'égalité citoyenne dans la société française, entre violence et liberté, nous voici entrés, en ce début du 21^e siècle, dans des images différentes : celles de **l'exclusion sociale**, du **communautarisme émergent** dans une république jacobine, de la **solitude de l'homme du Sud**, de l'identité nationale bouleversée et multiple assurant enfin son passé colonial.
- 1-2-1-9 L'arrivée des premiers Algériens remonte aux années 1920. Entre 1926 et 1954, le **refus massif et clairement exprimé d'assimilation** dans la société française était justifié par des raisons politiques, idéologiques, culturelles, et religieuses. Comment aujourd'hui faire valoir l'ancienneté de l'installation, tout en passant sous silence le refus d'intégration. Faut-il rejouer la guerre d'Algérie pour réclamer les mêmes droits que ceux des Polonais, des Italiens, des Africains ? La mémoire historique pèse sur le présent.
- 1-2-1-10 **Comment commémorer ?** Après les événements de Sétif (1945), les Algériens de la campagne d'Italie (1943) sont devenus nationalistes. L'exil a renforcé le nationalisme. Après le 17 octobre 1961, les Algériens ont eu 2 attitudes différentes :
1. rendre la France coupable, les principes égalitaires de la République française n'ayant pas été respectés ;
 2. voir, dans les victimes de la manifestation, des héros de la liberté et de l'indépendance algériennes qui reflètent 2 histoires difficiles à tenir : l'histoire du père nationaliste d'un côté et sa propre trajectoire de citoyen français de l'autre
- 1-2-1-11 Un modèle unissant nationalité et citoyenneté tente d'accepter des **identités multiples**. Situation inédite. La République Française a toujours fonctionné sur le **modèle de l'assimilation**, (se fondre comme individu et prendre ses distances avec ses origines) pour accéder au **statut de citoyen**. **Les identités en cours de fabrication**, créent des situations où les individus reconnaissent la République, ses lois et son territoire, sans pourtant renier leurs origines. Ils revendiquent le rap, la berbéricité ou l'islamité et la passion pour la

France. C'est un **véritable défi pour la France, pour la République** qui n'a pas l'habitude d'accepter cette façon d'être et d'assumer plusieurs histoires simultanément.

1-2-1-12 L'Algérie connaît des perturbations identitaires (montée de l'islamisme politique pour lequel la guerre contre l'Occident n'a pas de fin). L'ensemble des problèmes entrent en résonance : Farhad Khosrokhavar, dans une étude " **L'Islam des jeunes** " (Flammarion 1997) établit la spécificité d'un " **islam banlieusard et juvénile** " " **néo-communautaire** ", " **communauté construite** " par des jeunes qui se définissent comme musulmans face à divers enjeux sociaux, culturels, politiques et non plus comme une " **communauté héritée** ". Le jeune " **ré islamisé** " (cf. Gilles Kepel) va construire un projet de vie et apprivoiser des affects qui autrement portent en eux la haine d'une société inhospitalière. Ce projet passe par la construction des différences, le **retournement en fierté des stigmates reflétant le mépris** de la société française (retournement positif du nom et du prénom, comportement agressif de posture religieuse).

La distanciation envers les normes républicaines est ici analysée par référence à un **néo-piétisme musulman** : l'exclusion est surmontée subjectivement en référence à un **pôle sacré** qui permet au jeune de ne pas perdre pied en **substituant à l'espérance de l'intégration, un horizon eschatologique d'attente**.

1-2-2 Voici ce qui me semble caractériser les différences et les similitudes entre diaspora juive reconnue et diaspora en formation issue de l'immigration algérienne : (mais cette comparaison vaut-elle ?)

- la persistance de la perception du mépris propre à l'histoire de l'Islam ne vaut pas dans l'histoire du judaïsme
- l'histoire mythique musulmane (en absence d'une transmission des faits historiques vécus par les pères) se construit sur fond de défaite et de revanche ou d'appel à un < AILLEURS > radical (la cause palestinienne, l'intégrisme religieux). L'histoire juive est une lente élaboration symbolique "sacralisée par la relation à Dieu " d'une sortie de l'esclavage fondatrice d'une identité originale.
- la dispersion musulmane historique a été militaire et conquérante. Elle n'a pris la forme de l'exil que très récemment et n'a pas connu les tribulations du Judaïsme. J.C Attias et E. Benbassa dans leur livre " **Judaïsme, Religion, cultures, identités** " les décrivent dans le chapitre < *La grande époque des diasporas VIe-XVIIe siècles* >. Au moment de l'apparition et de l'expansion de l'Islam et du développement du Christianisme, le Judaïsme n'était-il pas partagé entre 2 sentiments contradictoires : **celui d'une défaite d'abord**. (Peuple minuscule et dispersé privé de territoire et d'Etat, dominé par plus puissants et plus nombreux que lui) **et ensuite celui d'une victoire relative en marche** (le choc des puissances chrétienne et musulmane finira par déboucher sur l'effondrement conjoint des 2 puissances et la restauration espérée d'Israël. L'existence de ces 2 religions est déjà une victoire. Le " Dieu des juifs " est devenu le Dieu de tous. Leur apparition est un net progrès dans la marche de la Vérité. Le Peuple d'Israël doit persévérer dans sa mission de témoin et de pédagogue obstiné de cette Vérité, appelée à triompher dans sa pureté à la fin des temps; Ainsi, partout où il se trouve, le Judaïsme organise la résistance, une résistance spirituelle et religieuse et plus largement culturelle, sans pour autant se couper du monde qui l'entoure, qu'il redoute, qu'il admire et qu'il imite. Le principe, formulé dès le IIIe siècle " **la loi du royaume est la loi** " est respecté par les communautés juives qui se jugent tenues par les lois des Etats, en particulier celui de leur lieu de résidence, y compris, lorsque ces lois entrent en conflit avec la législation rabbinique. Qu'en sera-t-il de l'évolution de la diaspora musulmane ?)

1-3 Les mouvements sociaux dans les départements d'outremer

1-3-1 Les diasporas antillaise, réunionnaise, guyanaise sont perçues en métropole comme l'expression d'un régionalisme à peine différent des autres régionalismes affirmés breton, basque, corse (maintien d'une langue, des coutumes régionales) .

Or les populations des départements d'outremer restées sur place ont pleinement conscience d'être les **héritières de l'identité bafouée de la diaspora africaine réduite à l'esclavage**. Ce n'est pas le souvenir d'un " **ailleurs idyllique** " ou d'un " **ailleurs fondateur d'identité** " qui les motive mais celui de la soumission qui perdure et leur interdit toute affirmation de leur pleine capacité à être adultes, c'est à dire à être **maitre de leur destin**. Pour avoir rencontré des haïtiens dans leur pays, j'ai pu mesurer que la seule indépendance politique ne suffit pas à résoudre

ce difficile passage de l'état de servilité à celui de l'autonomie de gestion d'une population. Le peuple juif est sorti de l'esclavage sans jamais fonder un Etat cohérent pérenne. Sa force lui est venue de son statut de peuple élu. Dans le contexte actuel de formation de sociétés composites au sein de nos Etats modernes, mieux vaudrait **affirmer une identité culturellement forte et signifiante**, comme semble l'avoir cherchée Aimé Césaire. Là encore la démarche diasporique éclaire les évolutions actuelles.

1-3-2 **L'élection d'Obama aux Etats-Unis** constitue un point de convergence entre 2 démarches, celle de l'intégration réussie et celle de l'affirmation sans concession d'une identité diasporique qui ne renie pas ses origines, Elle a certainement joué le rôle de déclencheur dans un processus longtemps en jachère.

1-3-3 Un article de l'écrivain Patrick Damoiseau, intitulé < **J'ai vu un peuple s'ébrouer ... Nous n'avons jamais été aussi vivants** > (Le Monde du 14 mars 2009) mérite d'être signalé. Je retiens quelques passages significatifs

" Je suis indépendantiste , mais je sais que la seule déclaration qui vaille dans ce XXIe siècle, c'est, non pas une

" Déclaration d'indépendance " mais bien un " Vouloir à l'interdépendance ! " : interdépendance avec la Caraïbe, interdépendance avec les Amériques, avec la France, avec l'Europe, avec le monde ...

***L'interdépendance** crée des partenaires véritables. Elle écarte les esclaves, les dominés, les assistés, les pseudo-pouvoir. Elle ouvre à une idée de liberté qui est indissociable du respect, de l'équité, du vivre-ensemble dans la diversité, l'échange solidaire et la décence commune Ces instances régulatrices sont le meilleur ciment de nos alliances futures, lesquelles sont vouées à devenir complexes.*

C'est à leur niveau que se trouve la nouvelle matrice organisationnelle à mettre en œuvre entre le peuple, et singulièrement entre le pacte républicain français et nos pays ...

*Convoquer un peuple à des " états généraux " que l'on va administrer, c'est s'enfermer dans une verticalité royale pour le moins involutive. C'est surtout ne pas admettre qu'il existe dans ce que l'on appelle les DOM des entités distinctes, pas de ces lamentables " spécificités " qu'on nous assène, mais bien **des différences infiniment précieuses, à laisser souveraines. Est un grand Politique celui qui sait relier, rallier et relayer les différences.***

*Les archaïsmes DOM se sont maintenus **car ils sont en nous, nous les avons intériorisés**, à nous maintenant en pleine autonomie de les exorciser "*

1-3-4 Thierry Michalon, Maître de conférences honoraire à l'Université des Antilles et de la Guyane, écrit dans le même n° du journal Le Monde, un article intitulé "**Des sociétés entre attachement et émancipation : la crise antillaise, au-delà du pouvoir d'achat**" dans lequel il propose une analyse intéressante dont voici quelques lignes fortes qui s'inscrivent bien dans notre réflexion

" Ainsi les conditions de vie assez américanisées que l'on constate aux Antillesvont de pair avec un réel malaise, qu'aggrave toute une série d'éléments

- *La cohabitation dans les esprits d'un rêve d'émancipation et de la terreur de l'émancipation (l'image d'Haïti et de sa misère alimentant cette terreur)*
- *La réticence de s'exiler dans l'Hexagone mais aussi la colère devant l'arrivée de métropole d'agents publics titulaires*
- *Des sentiments très ambigus devant les békés : les Martiniquais (noirs) voudraient pouvoir les haïr, mais en sont empêchés, au fond des esprits, à la fois par la révérence qu'ils continuent à éprouver envers eux et par la reconnaissance de leur pleine identité martiniquaise, au même titre que la leur.*
- *Une culture encore éloignée de la notion d'institution, de personne morale, de règle de portée générale et impersonnelle , comme l'idée de biens sociaux et de deniers publics, dans laquelle la recherche de passe-*

droits est considérée comme un mode normal de relation avec les administrations et ce d'autant plus que la culture de rébellion larvée héritée de l'esclavage incite fréquemment à contourner les contraintes de la loi.

- *Un mode de relation marqué par la promiscuité : tous se connaissent, tous se surveillent et les obligations d'échange sous-tendent des réseaux*
- *Une relation ambiguë avec la France : < nous ne faisons pas partie de la nation, mais souhaitons demeurer dans la République, en y jouissant d'un statut nous permettant de cumuler les avantages du rattachement et ceux de l'émancipation >*

On le voit, la crise des sociétés antillaises recouvre un registre beaucoup plus large que celui du pouvoir d'achat des non-fonctionnaires. mais ces populations s'avèrent peu enclines à chercher en elles-mêmes la source de leur malaise et se tournent vers la " mère patrie en attendant d'elle une aide matérielle accrue ... quitte à déplorer ensuite un < assistanat > aliénant

1-3-5 Bien entendu ces appréciations méritent d'être débattues

1-4 L'immigration en Europe : la présence de la diaspora des Roms

1-4-1 La diaspora des Roms en Europe

La réalité Roms est singulière. Ces populations sont souvent confondues avec les gens du voyage. Sont-elles nomades ou sédentaires ? **Cette 1ère minorité** du continent européen, lourde de 10 millions de personnes sédentarisées en Europe dont 2 millions en Roumanie, est jugée indésirable, " hors du champ social " et n'en finit pas de subir l'exclusion.

1-4-1-1 Le dossier CCFD 2005-2007 "**Roms, Gitans, Manouches = Citoyens à part entière !**" nous permet de mieux comprendre les enjeux de survie de cette **diaspora venue de l'Inde** (Xe siècle) jusqu'aux pays européens en séjournant quelque temps en Perse (actuel Iran) où certains s'installent tandis que d'autres migrent vers le Nord en Arménie où ils disparaissent, d'autres encore vers le Sud (Irak, Palestine et jusqu'en Egypte où certains se sont fixés et parlent le persan) enfin vers l'Ouest. Ce sont des Roms européens, installés dans l'Empire byzantin, en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie et en Moldavie qui atteignent la Hongrie, la République tchèque, la Pologne, la Russie septentrionale . En France ils sont connus à partir de 1417 et leur nombre est évalué à environ 310 000 personnes .

1-4-1-2 En 1971, des représentants de Gitans, Manouches (communautés françaises qui ne se reconnaissent pas toujours dans le terme Rom, générique reconnu par ceux de l'Europe de l'Est), Sintés (Tziganes, ou Bohémiens) ont décidé de montrer qu'ils ne formaient qu'un seul peuple en adoptant un nom unique auprès de l'ONU et de tous les gouvernements = ROM qui signifie < homme > dans la langue romani = (toutes les communautés qui composent la nation rom ne sont pas d'accord avec cette appellation)

1-4-1-3 En Roumanie, ils furent esclaves pendant 5 siècles. privés de liberté jusqu'en 1856, ils se sont enracinés dans ce pays et vivent dans des ghettos (maisons délabrées à l'écart des villages). Citoyens de seconde zone, ils se replient sur eux-mêmes. Les familles de plus de 6 enfants sont fréquentes et les communautés se structurent autour d'un métier (chez les Calderache, on est chaudronnier de père en fils)

1-4-1-4 En France ils redécouvrent l'errance

1-4-1-5 Le CCFD mène, sur cette réalité, des campagnes d'opinion auprès des adultes et des institutions locales accompagnées d'un travail d'éducation et de formation auprès des jeunes scolarisés en partenariat avec des associations de défense des droits des Roms pour changer les mentalités, briser les préjugés, promouvoir une éthique collective d'acceptation de l'autre. Divers projets ont été élaborés avec ces associations, en particulier avec

Romani Criss . La reconnaissance des droits humains exige une législation en particulier ciblée sur les droits des minorités, et la mobilisation de la société civile avec des moniteurs des droits humains chargés de rendre efficaces ces lois.

1-4-2 Qu'en-il en France de l'immigration et du droit des minorités ?

1-4-2-1 Le cas des diasporas n'est pas " sujet " d'immigration puisque le " sujet " est l'individu voire les familles dans le cas du rapprochement familial. Le dossier " **L'asile en France, Etat d'urgence** " rédigé et diffusé par le Comité épiscopal des migrations, la Commission sociale de l'Episcopat et Justice et Paix-France en 2002 (Bayard Editions-Centurion / Fleurus-Mame/*cerf*) est une bonne approche de cette réalité

1-4-2-2 Le droit des minorités, intéresse les diasporas, puisqu'il concerne des communautés de personnes. Dans la 2ème partie de l'étude, je reviendrai sur cette question.

2 - Place occupée par les diasporas dans les Etats modernes ?

3 aspects me semblent déterminants :

1. **L'intégration sous toutes ses formes**
2. **Les diasporas comme paradigme de la pluralité citoyenne ?**
3. **Les droits comme base d'une éthique universelle**

2-1 L'intégration sous toutes ses formes

2-1-1 La condition de " réfugié "

Les conditions de l'accueil de toute **diaspora en situation d'exode** ressemblent à celles du " **réfugié** " en quête " **d'asile** " dans un pays d'accueil tolérant.

La réflexion épiscopale, publiée en 2002, " **L'asile en France : Etat d'urgence** " (Bayard Editions-Centurion / Fleurus-Mame / Cerf), en définit les lignes fortes .

- **en France, une tradition incessante d'asile de l'étranger** (*communautés arméniennes fuyant le génocide, républicains espagnols au temps de la guerre d'Espagne, Chiliens sous le régime de Pinochet, réfugiés de l'Est sous la dictature communiste*).
- **l'expérience française de ses propres " minorités exilées "** (*départ des protestants après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), exils pendant la Révolution, sous l'occupation de la dernière guerre*).
- **la construction d'un système international de protection et les conditions d'accueil préoccupantes**

C'est au sortir du cauchemar nazi, que la Convention de Genève de 1951, sous l'impulsion de l'ONU, a donné naissance à un système de protection sans précédent des réfugiés.

- **des éléments de réflexion chrétienne** (*les éclairages bibliques concernant les migrations : **Abraham** <(Gn 18,1-8) ; **l'Exode** < De cet exode Israël naît comme peuple >, (cf. Dt 5,6) ; **l'Exil** < est présenté - surtout par Jérémie - comme une punition de Dieu pour l'infidélité de son peuple. Découverte capitale : si Dieu reste avec son peuple exilé, c'est qu'il n'est pas lié à une terre > ; **la période postexilique** < " nous avons trahi notre Dieu en épousant des femmes étrangères et les enfants qui en sont nés sont renvoyés "(Esd 10,2) . Les livres de Ruth et de Job montrent la **tension** entre les exigences du quotidien et l'utopie du projet ... > ;*

***le Nouveau Testament** < l'accueil de l'étranger est constitutif de l'identité chrétienne " J'étais étranger et vous m'avez accueilli "(Mat 25,35) > < C'est dans la **tension** entre identité et hospitalité que l'accueil de l'étranger prend sens cette **tension** permanente entre hospitalité et hostilité, entre exil et terre promise, entre exode et installation, entre accueil et refus, entre identité et universalité traverse toute la Bible... l'étranger apparaît ainsi comme menace et promesse : menace à l'identité collective et promesse de bénédiction divine Depuis Jésus-Christ, l'humanité entière a vocation à devenir peuple de Dieu > ; **les communautés chrétiennes** < Le respect de la différence peut conduire à la ségrégation ou au ghetto, voire à l'exclusion violente Donner le témoignage qu'il est possible de vivre ensemble en respectant nos différences, voilà un service d'humanité >*

- **les mesures urgentes** : la situation de " réfugié " est dépendante des Etats.

*Deux points noirs pour le réfugié : **incertitude et attente** = deux sources de souffrance, deux sources de dysfonctionnements graves, deux points sur lesquels il importe, tant au nom de **l'éthique** que de **l'ordre public**, de prendre sans tarder des mesures >*

2-1-2 La condition minoritaire

Toutes les diasporas connaissent la difficile reconnaissance par les Etats. Plusieurs facteurs sont en cause :

- l'objectif " sociétal " de chaque diaspora susceptible de porter atteinte soit à la liberté de leurs membres, soit à l'ordre public.
- la volonté de l'Etat d'exercer ou non un droit de regard dans le domaine privé des individus.

La démocratie ne suffit pas à définir le degré de reconnaissance des minorités dans un pays. Il faut en même temps

- Une évolution des mentalités au sein des populations d'accueil qui rendent celles-ci capables d'accepter la diversité
- Un système juridique international qui normalise la condition minoritaire et régule la prolifération actuelle des Etats dont la naissance s'inscrit dans la dynamique des mouvements minoritaires
- Un objectif sociétal de la diaspora qui ne vise pas la création d'une société-nation autonome au sein de l'Etat-nation d'accueil.

Au cours du Colloque " Minorités Chrétiennes menacées " (JPF et FASSE- Catho de Paris - 2001), Joseph Maila définissait ainsi " Les raisons de l'Autre "

- Comment on devient minoritaire
 1. étranger de l'intérieur : *< dans les pays où ils sont citoyens à part entière, les Chrétiens peuvent faire l'objet à un moment donné d'un rejet, d'une distinction qui les repère, les isole et les condamne à apparaître en porte à faux par rapport à la culture dominante ou à la politique ambiante*
 2. marginalisation : *< les moyens utilisés sont les vexations, les attitudes d'exclusion dans le but de restreindre les droits collectifs de la minorité, l'accès à l'espace public en créant des statuts d'inégales valeurs ou d'inégales importances*
 3. répression et persécution : *< c'est l'aboutissement d'une longue situation d'oppression et d'une rupture du consensus national.*
- La présence minoritaire réveille ou exacerbe la violence. La violence se manifeste par la mise en dépendance, l'exclusion, l'élimination sous couvert d'idéologies diverses (racisme, racisme eugéniste, antisémitisme, xénophobie ...). Joseph Maila donne 3 explications
 1. un autre combat : les chrétiens ne sont pas perçus comme membres à part entière d'une communauté nationale soudée par un même combat reposant sur une trilogie " affirmation (l'Inde impose une politique fondée sur l'hindouisme) -opposition (le catholicisme est une religion étrangère) - fusion (le refus d'intégrer la religion dominante)
 2. une autre vision de la cité - ni la cité de l'homme (purement séculière qui se bâtit sans religion), ni la cité de Dieu excluant le pluralisme (la cité de l'islam est une cité pour les musulmans articulée autour de la charia, la loi de Dieu)
 3. une autre perception des Droits de l'homme : l'Islam les conçoit à sa façon. L'Islam est cependant confronté au débat moderne entre la religion d'Etat et le pluralisme des croyances.
- Dans ce contexte, comment peuvent vivre et réagir les minorités chrétiennes ? Joseph Maila propose 3 principes :
 1. principe d'identité : chaque minorité doit se déterminer là où elle est implantée ;
 2. principe d'égalité : chaque minorité doit se battre sur le terrain du droit et non de la foi ;

3. principe de solidarité : chaque minorité doit savoir que la solidarité par la foi est insuffisante sans le droit.

2-1-3 Quelques histoires d'intégration de grandes migrations " diasporiques "

Royaume Uni : le modèle multiculturel d'intégration raciale et religieuse ne va plus de soi. Il est freiné par la montée des préjugés antimusulmans depuis 2001 et du racisme depuis 2004. Dans le modèle britannique, *< chaque communauté est libre de préserver son identité culturelle comme elle l'entend. Elle peut choisir soit de s'intégrer, soit de suivre le modèle communautariste qui consiste à vivre entre soi.>* *< Une législation antiraciste parmi les plus strictes d'Europe empêchait les dérapages verbaux et les discriminations les plus voyantes . Il faut reconnaître que cette politique de tolérance a donné des résultats (positifs mais) Sous l'effet des attentats, les autorités se sont aperçues que les communautés fonctionnaient en parallèle sans contact significatif. Le multiculturalisme, qui célèbre les différences ethniques, religieuses ou culturelles, est en crise >* Marc Roche, correspondant du " Monde " à Londres (p.134 / Atlas des Migrations 2008)

Allemagne : Il a fallu des violences urbaines plus fréquentes, des crimes d'honneur, des agressions en milieux scolaires, le constat de l'échec scolaire, la faible maîtrise de la langue, pour que la société allemande prenne conscience des problèmes et remette en cause la politique d'immigration en Allemagne. La communauté étrangère la plus importante, celle des Turcs (1,7 million de personnes = 25,8 % des immigrés) ne pense pas au retour contrairement aux prévisions des politiques, Déjà le million de Turcs naturalisés (arrivés dans les années 1960) vit *< en circuit fermé en raison de la ghettoïsation de certains quartiers , où tous les commerçants parlent turc ou arabe >*. La réforme du code de la nationalité, en 2000, a introduit le droit du sol dans une législation où seul le droit du sang prévalait, en conservant toutefois l'obligation de renoncer à sa nationalité d'origine pour obtenir la nationalité allemande. En 2007, un plan national d'intégration de 400 mesures a fixé comme priorité l'apprentissage de la langue allemande. Cécile Calia correspondante du " Monde " à Berlin (p 137 / Atlas des Migrations 2008) souligne *< Le malaise demeure néanmoins entier entre la société allemande et les populations immigrées. Les débats ont donné le sentiment à de nombreux Turcs qu'on exigeait d'eux un renoncement à leur identité culturelle.*

Etats-Unis : Corine Lesnes, correspondante du " Monde " à Washington écrit (p. 142 / Atlas des Migrations 2008) *< Une nation d'immigrants. Ainsi se définissent eux-mêmes les Etats-Unis Les minorités, qui représentent actuellement un tiers de la population, deviendront la majorité en 2042 Les américains aiment à penser que leur caractère national a été formé par l'histoire unique de leur peuplement. Ils ont apporté à la fois des traditions et une volonté de prendre des risques et de faire du neuf, qui reste la marque de la société américaine >*

Le melting-pot américain semble bousculé par la montée en puissance des Latinos dans les Etats du Sud et de l'Est

Corine Lesnes écrit (p. 144 / Atlas des Migrations) : *< Alors que la législation contre l'immigration tend à se durcir, la communauté hispanique, désormais premier groupe ethnique du pays, se mobilise pour faire valoir ses droits >*. L'arrivée au pouvoir du Président Obama renouvelle leurs espoirs.

Canada : La faible croissance démographique et le vieillissement de la population favorisent l'immigration individuelle "choisie". L'intégration se fait sans heurts, mais le parcours est long (6 ans d'attente avant d'entrer) dans cette société multiculturelle qui impose son *< identité nationale métissée de valeurs canadiennes (démocratie, liberté, tolérance, égalité des sexes, compréhension interculturelle et respect mutuel) >* . Pourtant, cette immigration " d'opportunité " , accompagnées d'aides nombreuses ne répond pas à toutes les attentes des immigrés : trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. Pour Anne Pélouas, correspondante du " Monde " à Montréal (p. 147 / Atlas des Migrations 2008), la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger est un enjeu de taille pour les années à venir.

France : L'aventure des diasporas court tout au long de l'histoire de la France. Le livre " **Histoire des Etrangers et de l'Immigration en France** " coordonné par Yves Lequin (Larousse " Bibliothèque historique " 2006) en donne un

panorama précis. Sont mises en évidence les disparités dans la nature et l'intégration des " nations " juives Ashkénazes et Sépharades dispersées sur le territoire. Aujourd'hui, notre régime constitutionnel rigide est confronté aux réalités internationales pressantes

Joseph Yacoub met en cause la doctrine exclusive de l'Etat-nation dans son livre : "**Les Minorités. Quelle protection ?**" (Desclée de Brouwer 1995). Je lis : (pp. 52 et s.). < *Cet Etat démocratique moderne ... considère qu'entre la nation et les individus qui la composent, aucun " corps intermédiaire " traditionnel ou moderne, aucun groupe ne s'aurait s'interposer. Qui plus est, la doctrine française qui assimile la nation, " réalité sociologique ", à l'Etat, " construction juridico-administrative ", conduit... à confondre citoyenneté et nationalité ... dans la mesure où elle fait d'une nation unique et homogène le support du pouvoir politique. < Par sa décision du 9 mai 1991, invalidant la notion de peuple corse et s'opposant au fractionnement du concept de peuple, le Conseil constitutionnel observait " la Constitution ne connaît qu'un seul peuple ; et ce peuple est composé de citoyens, c'est à dire d'individus indifférenciés " >*

Cependant les rapports du Haut Conseil à l' intégration en France témoignent d'une évolution lente. Voici la définition de l'intégration donnée par cet organisme (citée p. 55) : < *L'intégration consiste à susciter la participation active à la société toute entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol, en acceptant sans arrière-pensées que subsistent des spécificités, notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs afin d'assurer la cohésion de notre tissu social > (L'intégration à la française : coll. 10/18).*

Sous la pression des réalités et des engagements internationaux de la France (p. 55) < *une nouvelle lecture paraît se dessiner des notions de nation-peuple-Etat, de l'intégration, de la laïcité, des rapports espace privé / espace public, individu / collectivité, personne / communauté et des autres statuts personnels des communautés et leurs compatibilités avec les lois de la République ... D'une conception de la nation basée sur la fusion, chère à Ernest Renan, sommes-nous en train d'évoluer vers une problématique nationale fondée sur la diversité ?*

(p. 66) < *La France est-elle en train d'intégrer doucement la " discrimination positive " ?*

Allons nous vers une reconnaissance de plus en plus positive des diversités identitaires ?

Reste à savoir maintenant comment introduire cette évolution dans les mentalités, coutumes et usages, et les mœurs de manière à en imprégner l'opinion publique, et, d'autre part, comment rendre la tradition française plus adaptée aux normes internationales en vigueur ?>

En outre que penser de l'instauration d'un repérage quantitatif des caractéristiques ethniques des populations ?

2-2 Les diasporas comme paradigme de la pluralité citoyenne ?

Les diasporas ne résument pas toutes les situations de mobilité, de migrations, d'errance ni toutes les minorités " intégrées " ou non . Sont-elles un paradigme (un modèle) de la pluralité citoyenne ? Peut-être nous obligent-elles seulement à ne pas oublier l'enjeu de la diversité ?

La reconnaissance minoritaire est d'abord d'ordre culturel avant d'être d'ordre juridique. L'identité communautaire, fondée sur la langue et la mémoire communes, est le ciment de toute minorité. L'interprétation d'événements majeurs , victoires ou défaites, sont les marques d'une histoire partagée. D'où l'importance majeure des commémorations tant pour les diasporas que pour les nations. Mais, ces mêmes commémorations peuvent enfermer les peuples dans leur passé, en survalorisant et en pérennisant des repères anciens douloureux ou victorieux. Elles freinent, très souvent, l'émergence de références renouvelées capables de répondre aux besoins et attentes actualisés des populations .

En ce sens l'identité des diasporas ne coïncident pas avec celle des groupes sociaux dont les différences socioculturelles sont fondées sur des différences socio-économiques et sociopolitiques . Pour les diasporas si les

différences socio-économiques traversent bien leurs communautés elles ne déterminent pas pour autant leurs identités culturelles communautaires. Sur un " territoire d'élection ", leur désir de citoyenneté devient un acte volontaire d'engagement au service d'une nation envers laquelle elles ont une dette. Leurs origines étrangères leur donnent naturellement, une conscience d'un " ailleurs " et une structuration internationale par la constitution de réseaux " vitaux ". Leur citoyenneté a une perspective transfrontalière.

La citoyenneté ne serait donc pas la même pour tous ?

- La population native vit une citoyenneté à la mesure de son espace local. Les autres espaces (national et international) ne sont perçus qu'au travers du service rendu à l'espace local. La citoyenneté n'est pas à conquérir et le citoyen ne découvre sa dette envers la nation que par la formation civique et la législation
- Il en va tout autrement pour l'étranger en quête d'une citoyenneté d'élection qui l'agrège à une nation, sans lui faire perdre les caractères particuliers de son identité communautaire.
- Les diasporas, de plus en plus sédentarisées, perdent-elles progressivement le sens de leur citoyenneté d'élection ?

L'idée de nation (pp. 49 et s.) du livre cité de Joseph Yacoub

- *< L'idée de nation a, en effet, besoin de plusieurs siècles pour se faire chair. Bien qu'étant un élément non matériel, chargé de données émotionnelles et affectives, plus politique que juridique, la nation, est une " communauté imaginée ", en partie mythique, qui produit sa propre religion et véhicule une terminologie sacralisante de l'autorité La cohésion du groupe n'est alors obtenue qu'au prix d'une opposition à tout ce qui est autre, de l'identité à l'altérité.*

Les réseaux : une citoyenneté nationale et internationale

- les liens familiaux, de clans, d'origine sont le ciment des **communautés dispersées** et constituent des réseaux permanents de communication, d'entraide mutuelle, de défense du patrimoine, voire d'objectifs politiques.
- Les **diasporas** sont des acteurs efficaces de ce type de réseaux. Elles jouent un rôle économique important en alimentant des flux financiers générés par des apports individuels dont le cumul stabilise non seulement les familles bénéficiaires mais également de nombreux Etats en développement. Elles peuvent, par un jeu d'influences sociopolitiques, intervenir dans la politique des Etats sans être accusées d'ingérence

Les Etats modernes, dont les principes démocratiques sont fondés sur la citoyenneté individuelle, font un accueil très réservé à tous les regroupements de personnes. Joseph Yacoub dans son livre " Les minorités : Quelles protections ? " en donne les raisons pp 18 et s *< une tendance à vouloir passer de l'état de communauté maintenue par des liens multiples à celui de société organisée, pour devenir une nation accomplie et réalisée dans son Etat. Faire valoir des droits à la plénitude juridique et politique en tant que collectivités souveraines : voilà à quoi aspirent les mouvements minoritaires*

2-3 Les droits comme base d'une éthique universelle

La reconnaissance de la **dignité de la personne humaine** comme valeur universelle est une étape fondamentale dans l'élaboration d'une éthique universelle. Elle a permis d'énoncer, en 1948, les droits fondamentaux de l'homme (liberté, égalité ...) dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme des Nations Unies .

Joseph Yacoub (Les minorités. Quelle protection ?) écrit à propos des droits collectifs d'ordre communautaire : *< Comme on peut le constater, le contexte international est favorable à l'adoption de prescriptions de droit reconnues comme règles de conduite effective dans le domaine minoritaire. Aussi, sommes-nous entrés dans la 1ère phase de la 4ème génération des droits de l'homme, celle des droits collectifs d'ordre communautaire, après les droits individuels civils et politiques, les droits économiques, sociaux, culturels et les droits des peuples à l'autodétermination. Ces groupes peuvent, par conséquent, se voir reconnaître des identités collectives et garantir la possibilité de les exprimer dans un esprit de cohabitation avec les autres citoyens >*

Cependant Guy Aurenche note (p 53) de son livre < La dynamique des droits de l'homme > (1998) :

< Par ailleurs, le juriste ne sait comment mettre en œuvre le concept de droits des peuples. Quel sera le titulaire de ces droits ? Qu'est-ce qu'un peuple ? Qui en décidera ? Le professeur Richard, refusant l'opposition classique entre Droits de l'homme et droits des peuples, repère 4 familles de droits " dont les éléments convergent vers le concept de droits des peuples : le droit d'être libéré du fléau de la guerre, le droit à la justice internationale, à l'égalité des nations grandes et petites, à un développement équitable " (Droits de l'homme - Droits des peuples / Chronique sociale 1997)

Sortant du cadre strictement juridique, la Commission pontificale " Justice et Paix " se prononce, en 1989, pour une lutte impérative contre une idéologie qui nie ces droits universels, dans son document " **L'Eglise face au racisme : Pour une société plus fraternelle** " (Editions du Centurion 1989) . Elle décrit les causes du racisme, son histoire, ses manifestations, sa perversité. Le débat porte essentiellement sur le préjugé raciste et non sur le concept de race (8) *< Car, si la race définit un groupe humain en fonction de traits physiques immuables et héréditaires, le préjugé raciste, qui dicte les comportements du même nom, peut s'étendre, avec les mêmes effets négatifs, à toutes les personnes que leur origine ethnique, leur langue , leur religion ou leurs coutumes font apparaître comme différentes >*. Dès lors la contribution des chrétiens pour promouvoir avec les autres, la fraternité et la solidarité entre les races n'est pas facultative.

Les instances internationales ont des difficultés à trouver un accord généralisé

- Le Conseil de l'Europe et l'OSCE (Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe) ont contribué à construire un droit européen des minorités. L'un avec la Charte européenne des langues régionales et minoritaires (1992) ; la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1994), l'autre en reliant problèmes communautaires et conflits interethniques
- Charte de Paris (1990), texte de St Pétersbourg (1999)
- L'ONU est peu explicite sur les droits des minorités. En 2000, (56^e session de la commission des droits de l'homme, Genève) les ONG se sont beaucoup interrogées sur les carences de cette instance.
- Jean-Paul II s'est exprimé au sujet des minorités : visite au Nigeria (1998)
- Les textes de l'Eglise catholique feront date car ils renouvellent notre approche des droits de l'homme et des minorités.

Un état du monde fait apparaître une grande disparité dans la réalité.

- Les rapports entre Etats et minorités demeurent conflictuels.(Europe orientale et balkanique, minorités en Afrique noire, monde arabe et minorités, minorités en Asie et en Amérique "latine",
- La segmentation des Etats se poursuivra-t-elle indéfiniment ?
 - L'Etat-nation est-il un cadre incontournable ? Peut-on appartenir à plusieurs mondes ? Je cite Joseph Yacoub
 - *< La pensée de demain, vraisemblablement syncrétique et métissée mais homogène, devra chercher en permanence l'équilibre - certes toujours délicat à trouver - entre l'universel, le multi-local et le particulier > (p.214)*
 - *< Des populations de plus en plus diversifiées et des groupes avec des identités distinctes auront du mal dans un premier temps à s'assumer et à dialoguer à cause de la proximité et de l'histoire.*

Le défaut de reconnaissance juridique des diasporas leur interdit toutes possibilités d'acquérir une reconnaissance de leurs droits spécifiques. Quel sera l'avenir de nos sociétés ? La perspective du métissage perçu comme une homogénéisation progressive des cultures et des sociétés est-elle une réponse ? Sommes-nous à la croisée de chemins historiques : celui des groupes historiquement constitués, laminés par la modernité et celui de regroupements " inédits " fondés sur les affinités interpersonnelles ou sur les intérêts particuliers ? Les réseaux sont la respiration vitale des diasporas.

3 - L'avenir de la cohérence sociale : métissage ou reconnaissance de la diversité ?

3 aspects me semblent déterminants :

1. **Quelle cohérence ?**
2. **Le temps du métissage**
3. **Un avenir d'humanité ?**

3-1 Quelle Cohérence ?

Parmi les tendances lourdes des évolutions sociétales, deux d'entre elles méritent un moment d'attention : le métissage et la reconnaissance de la diversité . Sont-elles opposables l'une à l'autre ? Quels rôles jouent-elles dans la cohésion sociale ?

3-1-1 Les clés contradictoires de la cohésion sociale .

Le métissage est vu comme le modèle d'une cohésion sociale naturellement forte. La reconnaissance de la diversité, comme le chemin d'une difficile cohésion sociale à construire.

De nombreuses questions reviennent sans cesse dans les analyses de société : de quoi est faite la cohésion sociale ? que signifie l'altérité dans un monde uniformisé ? Faut-il être entre soi pour vivre la convivialité ? La normalité sociale est-elle un facteur de bonne entente ou une mutilation de l'identité de chacun ? Faut-il au contraire bénéficier de la différence pour articuler les rôles de chacun et éliminer l'exclusion ? Comment compenser les réactions de peur devant l'inconnu, celui qui paraît toujours être, avant qu'on le connaisse, le concurrent, l'ennemi

Aujourd'hui cette cohésion sociale est sans cesse menacée. Crise et fracture sociale nous plongent dans les difficultés qu'éprouve toute nation à vivre les valeurs de justice, d'égalité et de solidarité. Les **diasporas** n'y jouent pas un rôle moteur mais en subissent plutôt les conséquences sous des formes diverses

- économique : elles sont de fait acceptées, voire recherchées, pour tous les emplois vacants de seconde zone qui n'ont pas trouvé preneur auprès de la population autochtone.
- sociale et civique : elles sont placées dans une situation ambiguë : force économique d'appoint étrangère elles sont perçues comme des instruments de la rupture de solidarité sociale.
- institutionnelle : certaines diasporas récentes se constituent pour des motifs économiques (portugais, italiens, turcs, espagnols). Leurs membres acceptent volontiers toutes offres même illégales (travail informel, dépassement d'horaires de travail, non respect des règles de sécurité). Leur double nationalité et la perspective du retour vers leur pays d'origine leur servent d'alibis

Comment ne pas voir dans cette recherche de l'intérêt particulier, aux dépens de l'intérêt général, les limites d'une intégration citoyenne ! Cependant leurs enfants de la seconde, voire de la 3ème ou 4ème génération, ne se perçoivent plus comme des " étrangers "

La convivialité au sein d'une nation, est une exigence vitale pour chaque diaspora et un facteur de cohésion sociale. Cependant elle ne va pas de soi. Chaque diaspora est placée devant un choix, soit sauvegarder l'identité communautaire en refusant tout métissage des cultures et des populations, soit devenir citoyenne en acceptant la pluralité des cultures jusqu'à la réévaluation de ses propres lectures de la tradition (l'exégèse juive ou islamique retrouve sens dans un contexte pluraliste), en refusant tout communautarisme excessif.

3-2 Le temps du métissage

C'est le titre du livre dans lequel Jacques Audinet (Editions de l'Atelier, 1999) explore l'évolution du métissage dans nos sociétés contemporaines. Je reprends quelques unes de ses observations les plus pertinentes :

< Il y a 10 ans, 5 ans même, les mots " métis " et " métissage " restaient étrangers à la conversation courante Ils désignaient des situations bien précises (cf. Le Petit Larousse) : " le métissage désigne le croisement entre races différentes ". De Gaulle, visionnaire, pouvait dire : " L'avenir est au métissage " . Réservé jadis à l'exotisme, il tend à devenir d'un emploi quotidien. On parle de métissage, non plus seulement des individus, mais des groupes, des manières de parler et de vivre, des vêtements et de la cuisine, des religions aussi, en un mot de métissage culturel. Un telle extension est-elle légitime ?

Au départ une géographie du sol. Montesquieu en avait fait une explication de la différence

Pour définir le phénomène actuel on utilise de nombreux mots : culture, interculturel, multiculturel, mélange ou confrontation des cultures, pluralisme, pluralité culturelle, multiculturalisme tous dérivés du mot culture aux sens multiples dont les langues européennes, issues du latin donnent 2 significations :

- *ce qui a trait au développement de l'esprit*
- *ensemble des manières de vivre d'un groupe donné (représentations du monde, outillage, rites et coutumes)*

Ses lettres de noblesse lui viennent de l'anthropologie anglo-saxonne de la fin du 19ème / début du 20ème siècles Pour le grand public, c'est la Conférence de Bandung (18 au 24 avril 1955) qui donnera au mot culture toute son actualité. Il permettait de désigner : a) une identité originale ; b) de proclamer le droit à la différence. mais ce mot est chargé de puissance et de violence (cf. : la révolution culturelle chinoise) Le mot culture avait conquis droit de cité au triple sens ethnologique, politique, identitaire

Dans la rencontre de la culture et de la modernité < le sens classique et le sens des sciences humaines coexistent et se contaminent. Le premier fait droit au primat de la raison sur le rêve, le second fait droit aux particularités des groupes humains. Seul ce dernier permet d'accéder à l'interculturel. Le mot culture revêt donc des significations différentes selon que l'on aura à faire à des sociétés qui assument la modernité ou au contraire à des sociétés qui la récusent. Mais les frontières deviennent floues entre tradition et modernité >.

3-2-1 Du multiculturalisme au métissage

Quel genre de communauté peut-on créer et perpétuer à partir de la diversité des hommes que nous sommes ?

- reconnaître les différences, c'est faire droit
 - à la perception que les gens ont d'eux-mêmes et des caractéristiques fondamentales qui les définissent comme êtres humains,
 - à la perception qu'ils ont des autres et à l'acceptation (reconnaissance) de cette perception des différences liées à la diversité
- dans les sociétés anciennes, la reconnaissance s'inscrit dans l'ordre hiérarchique (l'individu est identifié et reconnu par la place et le rôle qu'il détient dans un ensemble ordonné - sentiment de l'honneur dû au rang -)
- avec J.J.Rousseau le renversement est décisif : l'identité de l'individu ne réside plus dans son rôle social mais dans l'authenticité qu'il porte en lui - le sentiment de dignité remplace celui de l'honneur - avec pour conséquence : " une politique d'universalisme mettant en valeur l'égalité de tous les citoyens "

- l'affirmation de l'universel face à l'attention au particulier fait naître une **tension** entre la politique de l'égalité et la politique de la différence. L'enjeu du multiculturalisme est de réduire cette tension. En bref on peut concevoir 2 grandes possibilités :
 - un cadre collectif commun, les différences étant renvoyées au domaine de l'existence individuelle : la loi républicaine française donne à chacun les mêmes droits, les particularités (coutumes, modes de vie, langue, religion, port de signes religieux) sont renvoyées aux choix individuels et ont droit de cité dans la mesure où elles ne s'opposent pas à la règle commune
 - à l'intérieur d'un cadre commun, l'acceptation de différences collectives et reconnues comme telles : la loi canadienne fixe les exigences collectives permettant de sauvegarder les particularismes culturels
- par-delà le multiculturalisme, comment sortir de l'illusion du " melting pot " où les individus se fondraient sans problème dans le creuset d'une culture unique ?
 - La France, fascinée par le multiculturalisme américain, le rejette cependant par peur d'emprisonner les individus dans des communautés fermées sur elles-mêmes.
 - Reconnaître l'autre dans sa culture, c'est donc le reconnaître dans son humanité. C'est affirmer la sienne. C'est effectuer un parcours de transformation réciproque. De ce fait les cultures se modifient, les étiquettes accolées à un individu ou à un groupe deviennent vite odieuses, car elles fixent, figent voire jugent et tuent en définitive. Pour canaliser la violence des relations, on pense qu'il suffit, en premier recours, de circonscrire chaque culture par le droit mais cela conduit à terme à créer une mosaïque culturelle qui s'oppose à la modernité du processus de reconnaissance transformante.
- le métissage, expérience d'une violence transformée. Il n'y a pas de multiculturalisme sans métissage. Parler de culture métisse c'est parler de la rencontre interhumaine à travers l'altérité dans sa violence et sa nouveauté, de l'émergence de nouvelles identités à travers la transformation des cultures.

3-2-2 Le métissage reconnu : la transformation des appartenances

La démocratie crée un lien spécifique, celui de la citoyenneté. Il résulte du contrat social entre les membres de la société.

Le métissage devient l'indicateur de l'ouverture d'une société à la démocratie. Il désigne les nouvelles formes de l'être ensemble

- les frontières sociales sont mouvantes et perméables;
- l'identité des individus n'est plus gagé sur l'impôt du sang et l'idéal de nation s'inscrit dans la diversité des identités culturelles en mouvement ;
- la volonté démocratique substitue à la violence imposée le dialogue comme l'élément-clé de la multiculturalité

Le dialogue interculturel n'est pas binaire mais ternaire. Il requiert un tiers auquel les 2 acteurs se réfèrent. C'est le " IL " dont s'entretiennent , le " JE " et le " TU "

- le métis est ce tiers présent sur lequel aucun des protagonistes du dialogue n'a ultimement de prise. Le dialogue n'est possible qu'à partir du moment où, pour les protagonistes, un être nouveau, qui naîtra de leur rencontre, est déjà présent. Un " non-présent / présent ", celui qui rend possible l'échange et la transformation des acteurs, sans être confondu avec l'un ou l'autre.
- le métis sera la seule issue afin de sortir de la violence. Il est le fruit promis et engendré par les sociétés multiculturelles . Il n'appartient à aucune culture d'origine.

L'émergence métisse est toujours une nouveauté (arts, modes, cuisines, liens familiaux). Elle est un entre-deux qui pose question.

- cette nouveauté est perçue comme négative : son rejet signe le repli sur soi ou l'affrontement dans un espace binaire
- cette nouveauté est perçue comme positive : les particularismes ne sont plus des blocages qui engendrent la peur. Le seul risque étant une opposition entre la loi (dont la légitimité est l'universalité) et les coutumes (dont la légitimité est spécifique à un groupe).

Les droits de l'homme rendent possibles la reconnaissance réciproque et le métissage des divers groupes humains. Encore faut-il que chacun des groupes se réfère à la loi démocratique commune. Garantir ce que recherche toutes les cultures = l'identité, l'universalité et la gestion de la violence. Le double aspect de proximité et d'universalité est indispensable à la survie des groupes comme des individus.

3-2-3 L'éclatement des symboliques

En nous habite un univers intérieur personnel qui est comme la face cachée de notre appartenance sociale. Difficilement communicable, il jaillit dans le " JE " mais il exprime, à travers un langage et des symboles, une commune vision avec ceux de notre groupe, de notre famille ou des gens de notre pays. Le " JE " et le " NOUS " s'ordonnent à travers des grands symboles collectifs qui structurent notre identité et celle de notre groupe. C'est notre socle identitaire qui vient bousculer l'étranger.

- le premier effet de la rencontre de l'étranger est de rendre incertaine l'image de soi et celle de l'autre
- le métis est celui qui vit cette situation comme une déchirure individuelle : sa " non-identité " est la traduction de la violence des rapports des cultures dont il est issu
- le mariage et la famille, la religion et les rites, la cuisine et la vie domestique sont des domaines de résistance et aussi des domaines de métissage. Ils appartiennent tous à l'espace corporel

Le corps est en jeu : il est le lieu où s'enracinent les symboles. Rencontrer l'autre est toujours une expérience physique. Le corps impose des frontières mais construit le lien social. Entre le corps de chacun et le lien social s'effectuent des échanges symboliques qui commandent notre " être au monde ".

- le vocabulaire de l'adhésion : " faire corps ", " touche pas à mon pote "
- le vocabulaire de l'exclusion : " pureté du sang ", " sang mêlé ", " race pure ", " pureté du langage ", " purification ethnique "

Toute une éducation en Occident se fonde sur le sens de la pureté (sexuelle, respect du corps, le sien et celui des autres)

- le code du pur et de l'impur englobe la totalité de l'existence. Le fantasme de la pureté lie " pureté= lumière= esprit= blancheur " en s'opposant à " noirceur, matérialisme, obscurité, impureté ". Le schéma " corps-esprit " renforce la séparation entre pur et impur.
- le racisme trouve ultimement ses ressorts dans les peurs infantiles liées à l'intégrité du corps individuel
- l'interculturel laisse entendre qu'il privilégie les relations " pures " de l'esprit

Le métissage ouvre de nouveaux espaces symboliques. Quand l'enfant naît nul ne sait qui il sera. Il fait exister dans son corps des possibilités nouvelles jusque là insoupçonnées sur lesquelles ses parents n'ont pas pris. De même le métissage rappelle l'imprévisibilité de l'aventure humaine.

3-2-4 Une mémoire d'avenir

Dans les sociétés multiculturelles, les frontières se multiplient ainsi que les interférences culturelles. Or l'humanité a horreur de la différence, du mélange et de la violence. Elle essaie de les conjurer, de les canaliser, de déplacer la violence. Le métissage est un indicateur, un lieu même où sans cesse se remettent en cause les identités, les frontières, les projets.

La rencontre interculturelle met en jeu non seulement la rationalité de l'organisation mais l'imaginaire, les symboliques et ultimement le corps.

Nos sociétés modernes sont de plus en plus conscientes qu'il n'y a pas de point de vue fixe, pas de structure ou de groupe englobant. Il n'existe pas d'identité définitive, ni pour les individus, ni pour les groupes. Seulement un "*ici et maintenant*" qu'il s'agit d'ouvrir à l'avenir

3-3 Un avenir d'humanité ?

Les diasporas sont-elles au cœur de cette problématique ? Comment pourraient-elles refuser un dialogue interculturel qui les presse de toutes parts. Jusqu'où peuvent-elles exposer leur identité soumise aux sollicitations de plus en plus fortes des sociétés dans lesquelles elles s'immergent peu à peu ? Peuvent-elles accepter des évolutions et surtout les conséquences de leur débat avec des cultures qui évoluent ? Comment peuvent-elles inscrire leur avenir dans un avenir multiculturel à construire avec d'autres ? Que veut dire pour elles le métissage ?

Jacques Oudinet nous rappelle le sens du mot " paradigme " = modèle (du grec = paradeigma). Il renvoie au mot " deigma " = ce qui se montre, manifestation ou signe de vie

Le métissage expose, rend visible ce que portent nos sociétés, vers où elles vont et comment. Il renvoie à une discrimination, c'est à dire une mise à part. Discrimination sociale ou mentale. Le mot " métis " évoque une cassure dans la société, une déchirure du lien social, une illégitimité à surmonter. Etre reconnu non seulement juridiquement ou politiquement mais dans un échange de mémoire et de parole.

Pour que le sens du métissage fasse disparaître le sens liant la discrimination à la race, à la couleur de la peau, à l'origine ethnique, l'éducation démocratique doit façonner une autre façon de penser et de vivre le lien social. Les dissymétries , c'est à dire les différences (d'âges, de sexes, d'origines ethniques) seront à traiter non plus en termes d'inégalités mais de ressources conjointes riches d'avenir

La reconnaissance mutuelle est une exigence de construction du lien démocratique. Il ne s'agit pas de valoriser un passé mythique, des traditions immuables, une pureté illusoire qui sont le ferment des nationalismes et des intégrismes mais d'accepter que naisse de nos présences et de nos dialogues un champ relationnel nouveau .

A l'évidence, l'enjeu des relations mutuelles entre les diasporas et les sociétés territorialisées est de première importance et l'échange interculturel paraît être la seule voie qui permettra de préparer un avenir hors les voies de la violence

4 - Enjeux pour un vivre ensemble dans l'égalité ?

Trois formes de citoyenneté mettent en relief les difficiles relations entre les diasporas et les Etats

1. **le repli communautaire**
2. **l'acculturation**
3. **l'interculturalité et le dialogue interculturel**

4-1 Le repli communautaire

C'est le propre de toute minorité lorsque les conditions de la vie en société ne lui laissent aucune possibilité de s'affirmer au cœur des identités nationales. Les diasporas n'échappent pas à la tentation du repli pour conjurer leurs peurs : perdre leurs identités. devant la pluralité des offres culturelles offertes à leurs membres ou devant l'intransigeance de la culture dominante, dont les repères sont soit l'élimination de toute diversité, soit l'assimilation.

Ainsi est-on renvoyé aux offres identitaires qui sollicitent toute communauté. Qu'est-ce l'identité d'une communauté diasporique ? Qu'est-ce l'identité d'une nation ? Quelles sont les limites du repli communautaire ?

4-2 L'acculturation

Elle a 2 sens différents en sciences sociales :

1. en psychologie sociale, il s'agit de socialisation ;
 1. en anthropologie culturelle, elle désigne les situations de contact entre cultures différentes et les changements qui en découlent. C'est cette dernière définition qui fait autorité aujourd'hui et permet de décrire : les situations, les processus et les effets
- les situations d'acculturation : en fonction de l'ampleur des contacts culturels, en fonction des circonstances de la rencontre, en fonction de la nature des cultures en contact
 - les processus d'acculturation : processus de sélection des traits culturels, processus de réinterprétation des traits culturels, processus de restructuration culturelle
 - les effets de l'acculturation : 1) les éléments des 2 cultures en contact peuvent se combiner et être réinterprétés de sorte que naît une culture inédite = **culture syncrétique** ; 2) les éléments sont adoptés dans leur totalité par l'une des cultures qui abandonne sa propre culture = **assimilation** (négation de la culture d'origine) ou d'intégration ; 3) le refus de perdre son identité donne lieu à des mouvements messianiques = **contre-culture** (islamisme) ; 4) l'imposition par la force d'une culture visant à la destruction de la culture dominée = **déculturation** voire véritable ethnocide
 - Ces différents termes de l'analyse des sciences sociales recouvrent la complexité des relations entre minorités et majorité au sein d'une nation. On peut y reconnaître les histoires des diasporas. Le grand défi diasporique est celui du dialogue interculturel

4-3 L'interculturalité et le dialogue interculturel

4-3-1 Le choix de l'interculturalité repose sur une conviction :

Etat et société peuvent organiser des relations " pacifiées " au sein des sociétés nationales et entre les sociétés nationales.

Cette vision optimiste est-elle utopique ?

Du côté du concept de l'interculturalité

- L'interculturalité n'est possible que dans l'égalité et mutuelle reconnaissance des cultures. Toute hégémonie politique liée à une culture dominante rompt la possibilité d'un dialogue " transparent " et fécond
- L'interculturalité exige des cultures bien identifiées
- L'interculturalité peut se fondre dans un système de conventions (le monde économique et financier prend l'argent comme fil rouge neutre des échanges entre les cultures : la diaspora juive a usé de l'universalisme de l'argent en inventant des modes relationnels compatibles avec les références morales des différentes cultures)
- L'interculturalité exige des médiateurs (en particulier entre culture traditionnelle et culture moderne)
- L'interculturalité est susceptible de produire des cultures métisses comme nous l'avons vu précédemment

Du côté de l'opinion publique, tous groupements de population confondus :

L'enquête sur " **La France à travers ses valeurs** " menée depuis tous les 9 ans depuis 1981 et dont les derniers résultats ont été publiés en avril 2009 sous la direction de Pierre Bréchon - IEP Grenoble CNRS et Jean-François Tchernia - associé à IEP Grenoble (Armand Colin) (base : institut de sondages Lavalie - ISL = 3071 entretiens d'une heure en moyenne, en face à face recueillis entre mai et août 2008, moitié selon une méthode aléatoire, moitié selon des quotas), permet d'explorer les changements de mentalité dans tous les domaines, de la famille aux institutions, du travail au vivre ensemble. Les données recueillies sont surprenantes; Je ne reprends que les aspects concernant notre réflexion (cf. Le Monde du 25 avril 2009)

- l'individualisation progresse mais pas l'individualisme. < *L'individualisation correspond à une culture du choix, chacun affirmant son autonomie, sa capacité d'orienter son action sans être contrôlé et contraint ...* > (art. de Pierre Bréchon)
- l'individualisation se lit dans le faible indice de confiance dans les autres (21% en 1990 à 24% en 2008), malgré une légère progression, comme < *une volonté de s'occuper de ses affaires sans intervenir dans celles des autres, chacun devant rester dans son domaine personnel et respecter la liberté de son voisin* >
- la tolérance progresse, **la xénophobie régresse** sur 4 questions : 3 %, en 2008, disent ne pas vouloir pour voisin des personnes d'autres races (9 % en 1999) ; 3 %, en 2008, disent ne pas vouloir des juifs (6 % en 1999) ; 24 %, en 2008, disent ne pas vouloir de gitans (40 % en 1999) ; 41 %, en 2008, sont favorables à la préférence nationale pour l'emploi (52 % en 1999)
- la demande d'égalité devient plus importante que celle de liberté

Du côté des diasporas

Les diasporas, en affirmant leur identité communautaire, fondée sur la mémoire et la tradition, révèlent l'ampleur des ruptures culturelles provoquées par la modernité (règles coutumières ou croyances et symboles religieux remis en cause dans presque tous les domaines : notion du temps, de l'espace, du récit, des mythes, symboles, modes de vie, coutumes, comportements individuels et collectifs, rites initiatiques d'entrée dans le monde des adultes ...).

Les diasporas, plus que quiconque, affrontent l'hostilité des populations " autochtones " (poids des mentalités, des rivalités, des peurs souvent exacerbées par les pouvoirs politiques, économiques et religieux). Pourtant celles-ci peuvent agir directement dans le dialogue interculturel. Les religions universalistes, par leurs exigences " fondamentalistes " ou " dogmatiques " peuvent être un frein. Le dialogue des religions suscitent un regain d'intérêt pour la recherche exégétique marqueur important du dépassement dogmatique.

Du côté des Etats

Aux Etats de déterminer le niveau admissible de l'interculturalité dans les contextes nationaux de sécurité et de cohésion malgré

- la difficulté de réguler pacifiquement la diversité dans un contexte mondial totalement " perturbé",
- la difficulté de créer des liens sociaux fondés sur des concepts de gouvernance disparates

L'urgence s'en fait pourtant sentir . Nous avons vu que seule un éthique universelle fondée sur les **droits universels de l'homme** pouvait constituer une réponse adéquate. Mais la judiciarisation de tout ne suffit pas, il paraît nécessaire d'y ajouter une dynamique participative incluant individus, populations, Etats. C'est l'objectif du livre blanc du Conseil de l'Europe.

4-3-2 Le Livre blanc sur le dialogue interculturel : Un pari

Ce document, publié par le **Conseil de l'Europe**, en juin 2008, s'adresse tout particulièrement aux Européens et à toutes les minorités et communautés habitant en Europe. Il fonde ses objectifs sur plusieurs **convictions** :

- l'avenir de l'Europe se fonde sur le dialogue entre les cultures ;
- la personne est première et sujet de droit ; la primauté du droit et les droits de l'homme sont le fondement commun
- la diversité culturelle au sein des sociétés est nécessaire à l'expression de la démocratie ; le dialogue n'est possible qu'entre sociétés démocratiques
- la société civile est au service du dialogue ; la solidarité est le ciment du vivre ensemble ;

4-3-3 Le dialogue est un élément clé pour l'avenir de l'Europe = Des exigences !

Je reprends quelques passages significatifs

- *La gestion démocratique d'une diversité culturelle grandissante en Europe est devenue une priorité .*
- *Une vision de la société à construire est nécessaire*
 - *S'agit-il d'une société où les individus vivront dans des communautés séparées, caractérisée au mieux par la coexistence de majorités et de minorités aux droits et responsabilités différenciés, vaguement reliées entre elles par l'ignorance mutuelle et les stéréotypes ?*
 - *Ou au contraire, nous représentons-nous une société dynamique et ouverte, exempte de toute discrimination et profitable à tous, qui privilégiera l'intégration de tous les individus dans le plein respect de leurs droits fondamentaux?*
- *Le Conseil de l'Europe **croit** que le respect et la promotion de la diversité culturelle sur la base des **valeurs**, qui sont les fondements de l'Organisation, sont des **conditions essentielles du développement de sociétés fondées sur la solidarité***
- *La promotion du dialogue interculturel contribue à la **mission essentielle** du Conseil de l'Europe, qui est de préserver et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.*

4-3-4 Accueillir la diversité

- *les approches traditionnelles de la gestion de la diversité culturelle ne sont plus adaptées (15)*
- *les traditions culturelles, qu'elles soient " majoritaires" ou " minoritaires", ne peuvent primer sur les principes et valeurs tels qu'ils s'expriment dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans d'autres instruments du Conseil de l'Europe portant sur les droits civils et politiques, sociaux, économiques et culturels (17)*
- *l'égalité des sexes constitue un préalable non négociable vivre ensemble dans une société diversifiée n'est possible que si nous pouvons vivre ensemble dans l'égalité (18)*

Le Conseil de l'Europe a retenu la terminologie suivante :

- **le dialogue interculturel** : un échange de vues ouvert, respectueux et basé sur la compréhension mutuelle, entre des individus et des groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et linguistique différents. Il s'exerce à tous les niveaux - au sein des sociétés, entre les sociétés européennes et entre l'Europe et le reste du monde (22)
- **le communautarisme** (comme " l'assimilationnisme "), désigne une approche politique spécifique, alors que les termes multiculturalité et diversité culturelle traduisent l'existence empirique de différentes cultures et leur capacité à interagir dans un espace et au sein d'une organisation sociale donnés (23)
- **la cohésion sociale**, désigne la capacité d'une société à garantir le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum et en évitant les polarisations. Une société cohésive est une communauté solidaire d'individus libres poursuivant ces objectifs communs par des moyens démocratiques (24)
- **les parties prenantes** sont tous les individus et les groupes minoritaires ou majoritaires qui sont concernés par le dialogue interculturel et jouent un rôle important à cet égard, à savoir, plus particulièrement, les responsables des pouvoirs publics et des parlements de tous niveaux, les communautés de migrants et les communautés religieuses, les organisations culturelles et de médias, les journalistes et les partenaires sociaux (25)
- **les autorités publiques** regroupent les gouvernements du pays, ainsi que les organes politiques et les administrations au niveau local, régional ou central. Ce terme couvre également les conseils municipaux et autres collectivités locales, de même que les personnes physiques ou morales relevant du droit privé qui remplissent des fonctions publiques ou exercent une autorité administrative (26)
- **l'intégration** (intégration sociale, inclusion) désigne un processus à double sens et l'aptitude des individus à vivre ensemble, dans le plein respect de la dignité individuelle, du bien commun, du pluralisme et de la diversité, de la non-violence et de la solidarité, ainsi que leur capacité à participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique. Ce terme recouvre tous les aspects du développement social et toutes les politiques. L'intégration exige de protéger les faibles, mis également de jouir du droit d'être différent, de créer et d'innover. Des politiques d'intégration efficaces sont nécessaires afin que les immigrés puissent participer pleinement à la vie de leur pays d'accueil. Les immigrants doivent, comme tout un chacun, se conformer aux lois et respecter les valeurs fondamentales des sociétés européennes et leur patrimoine culturel. les stratégies d'intégration doivent nécessairement couvrir tous les domaines de la société et inclure les aspects sociaux, politiques et culturels. Elles doivent respecter la dignité des immigrés, leur identité distincte, et en tenir compte dans l'élaboration des politiques (27)
- **les mesures positives** destinées à combler les inégalités liées à l'origine raciale ou ethnique, au sexe ou à d'autres caractéristiques protégées d'une personne visent à promouvoir une égalité pleine et effective, ainsi que la jouissance et l'exercice des droits de l'homme dans des conditions d'égalité (28)

** il n'y a pas de définition juridique admise au niveau international de la notion de minorité. Dans le contexte du Livre Blanc, ce terme est compris comme désignant des personnes, compris migrants, appartenant à des groupes moins nombreux que le reste de la population, qui se caractérisent par leur identité, notamment leur ethnique, leur culture, leur religion ou leur langue (29).*

4-3-5 Les risques du non dialogue et les conditions du dialogue

Depuis les années 1980, les différents aspects du dialogue interculturel et interreligieux font débat.

- *Deux déclarations, celle des ministres de la culture (Opatija : 2003) et celle des ministres de l'éducation (Athènes 2003) ont précédé la déclaration de Faro sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel (2005).*
- *A Budapest en 2005 les ministres européens responsables de la jeunesse ont donné la priorité à l'éducation aux droits de l'homme, à la solidarité mondiale, à la transformation des conflits et à la coopération interreligieuse (41)*

Les risques du non dialogue

- *L'absence de dialogue contribue largement à développer une image stéréotypée de l'autre, à établir un climat de méfiance mutuelle, de tension et d'anxiété, à prendre les minoritaires comme boucs émissaires et, plus généralement , à favoriser l'intolérance et la discrimination(43)*
- *Par définition, notre identité n'est pas ce qui nous rend semblable à autrui mais ce qui nous en distingue dans notre individualité (49) ; Nul ne devrait être enfermé, contre son gré, dans un groupe, une communauté, un système de pensée ou une vision du monde(51)*
- *L'ouverture et le partage réciproques sont des composantes de la pluri-appartenance (51)*
- *Les traditions ethniques, culturelles religieuses ou linguistiques ne peuvent être invoquées pour empêcher les individus d'exercer leurs droits de l'homme ou de participer de manière responsable à la vie de la société (59)*
- *Il y a beaucoup d'obstacles au dialogue interculturel (69): les langues différentes, la discrimination, la pauvreté et l'exploitation - qui touchent les personnes appartenant aux groupes défavorisés et marginalisés - sont des barrières structurelles qui empêchent le dialogue*

Les conditions du dialogue

- *Les règles fondamentales de la primauté du droit dans les sociétés démocratiques offrent un cadre dans lequel le dialogue interculturel peut librement se développer (61)*
- *La liberté de pensée, de conscience et de religion est l'un des fondements de toute société démocratique garanti par l'article 9 de la Convention européenne des Droits de l'homme (71)*

4-3-6 Cinq approches d'action politique pour promouvoir le dialogue interculturel

La gouvernance démocratique de la diversité culturelle

Elle implique, une culture politique et un système éducatif qui favorisent la diversité et le développement des aptitudes à la réflexion critique et à l'innovation (78), ainsi qu'une culture marquée par l'expérimentation (79) et des médias plus inventifs

Citoyenneté démocratique et participation

le droit accordé aux étrangers, résidant légalement dans une municipalité ou une région, de participer aux élections locales ou régionales est un outil de promotion de la participation (89)

Apprendre et enseigner les compétences interculturelles

les compétences clés : la citoyenneté démocratique, l'apprentissage des langues, l'histoire (94) ; apprentissage non formel (activités de jeunesse, service volontaire et civique) et formel (101) ; rôle des éducateurs, outre la famille, l'école et le lieu de travail, les groupes de jeunes et les centres communautaires comme piliers de la cohésion sociale (102)

Les espaces de dialogue interculturel

pour une multiplication des espaces ; la créativité culturelle peut largement favoriser le respect de l'altérité (111)

Dans les relations internationales

favoriser les réconciliations et la reconstruction de la confiance sociale (120) ; rôle des relations transfrontalières, des ONG ou les communautés religieuses, des individus (les personnes issues de l'immigration, peuvent établir de multiples liens au-delà des frontières nationales. Ils peuvent devenir des vecteurs de développement... ils symbolisent la complexité et le caractère contextuel de l'identité (125)

4-3-7 La responsabilité partagée des principaux acteurs

La gouvernance démocratique doit être développée à tous les niveaux (127), (dans) un cadre institutionnel et juridique neutre, au niveau local et national, (128) ;(avec) une cohérence interne entre les différentes politiques (129)

L'écoute des attentes d'une population culturellement diverse (131) ; le débat public dans le respect de la diversité culturelle (132) ;

Les pouvoirs publics sont encouragés à prendre, si nécessaire, des mesures positives adéquates afin de favoriser l'accès des personnes appartenant à des groupes défavorisés ou sous-représentés à des postes à responsabilité dans la vie professionnelle, dans les associations, dans la vie politique ainsi que dans les collectivités locales et régionales en tenant compte des compétences professionnelles requises (135)

La contribution spécifique du Conseil de l'Europe est un facteur déterminant (136 à 184)

La réalité diasporique, comme communauté, s'inscrit dans les préoccupations du Conseil de l'Europe, à plus d'un titre, sans jamais être nommée. Cependant des contraintes lui sont imposées pour participer activement au " vivre ensemble européen ". Aucune diaspora ne peut espérer être partie prenante si elle n'accepte pas le régime du dialogue interculturel qui à l'évidence est une aventure risquée pour son identité communautaire.

Lyon, le 8 juin 2009 Gilbert AUGER